



LETTRES DU VICOMTE FRANÇOIS-JOSEPH CHAUSSE-
GROS DE LERY À SA FAMILLE

FRANÇOIS-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LERY

Étrange destinée que celle des fils et des filles de Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery et de Louise Martel de Brouage ! Des dix-huit frères et sœurs, trois seulement décédèrent à Québec. L'aîné repose en terre française, deux autres en Angleterre, un quatrième mourut à la Guadeloupe, un autre en Russie, etc., etc.

Le plus illustre des frères de Lery fut l'aîné, le lieutenant général de Lery, dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile, à Paris. Né à Québec le 11 septembre 1754, il passa en France en 1762 et ne revint jamais au pays natal malgré tout le plaisir qu'il aurait éprouvé à revoir sa famille.

M. de Lery, une fois dans le génie, servit à la Martinique, à la Guadeloupe, puis à Tabago.

Promu lieutenant en 1780, il reçut la croix de Saint-Louis en 1790 et repassa en France en 1792.

M. de Lery, voyant les Bourbons perdus, s'attacha à la fortune de Napoléon Bonaparte.

Chef de bataillon et sous-directeur des fortifications, le 1^{er} germinal, an III, il disposa les ouvrages qui facilitèrent le passage du Rhin, depuis Neuss et Dusseldorf jusqu'à Vadagen. Chef de brigade en février de l'année suivante, il marcha avec le corps d'armée qui effectua le blocus de Cassel. Le 5 ventose, an VI, il était nommé directeur des fortifications. Général de brigade, le 17 thermidor, an VII, il commandait le génie, l'année suivante, dans l'expédition de Hollande.

En 1805, M. de Lery était promu général de division. La part qu'il prit à la bataille d'Austerlitz lui valut la croix de grand officier de la Légion d'honneur.

Nommé commandant du génie en Italie, il fut bientôt envoyé en Espagne, où il fit preuve d'une capacité prodigieuse.

En 1814, Napoléon le rappelait en France et le nommait commandant en chef du génie à la Grande Armée. C'est alors qu'il éleva les travaux défensifs de Lyon auxquels Napoléon fait allusion dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*. C'est par là que le général de Lery termina sa brillante carrière. Napoléon étant alors tombé du pouvoir, il rentra dans la vie privée.

En 1811, l'empereur Napoléon l'avait créé baron de l'empire avec une dotation en Westphalie; à la Restauration, il fut fait grand'croix de la Légion d'honneur, nommé membre du conseil de guerre, et fait vicomte.

Le vicomte de Lery décéda chez son parent, le comte des Marchais, le 5 septembre 1824. Son corps fut inhumé à Annet, petit village où il s'était retiré et dont les habitants l'aimaient comme un père.

"Il ne s'agit que d'ouvrir l'histoire de France," dit M. de Gaspé dans ses *Mémoires*, "pour connaître la carrière brillante du général de génie, le vicomte de Lery, qui a assisté à soixante-et-dix batailles, combats et sièges mémorables; les éloges que le grand Napoléon lui donna à Sainte-Hélène témoignent assez combien il appréciait les brillantes qualités de ce général d'origine canadienne.

"Que ceux de nos compatriotes qui visiteront le pays de leurs aïeux, s'arrêtent devant l'arc de triomphe de l'Étoile, qu'ils élèvent leurs regards sur la partie du côté ouest de ce monument, consacré aux guerriers les plus célèbres de la République et de l'Empire, et ils y liront avec orgueil le nom d'un canadien-français, le général vicomte de Lery."

Les lettres de François-Joseph Chaussegros de Lery à son père, à sa mère et à son frère, l'honorable Louis-René Chaussegros de Lery, que nous publions ici, sont les seules qui aient été conservées. Cette précieuse documentation est déposée aux Archives de la province de Québec.



LETTRES DU VICOMTE FRANÇOIS-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LERY
À SA FAMILLE

Mon cher papa,

Je suis ravi d'avoir reçu l'honneur de vos nouvelles ce qui me mettent au comble de ma joye. J'espere de votre bonté que vous avez toujours envers mois le zele d'un cher Pere et de mon côté J'espere et je vous protestes que j'employerai tous les talents necessaires pour vous rendre content avec l'aide de Seigneur. Je suis charmé que ma chere mama soit retablie, Je prie le Seigneur qu'il lui conserve une bonne santé; priez la d'agrèer mes profonds respects. Je suis en même tems mortifié d'apprendre la mort de ma sœur (1) mais il faut se resoudre à la volonté du Seigneur. Je souhaite que le voyage de Canada vous soit favorable.

J'espère que le Seigneur vous fera la grace de venir au bon port. Je suis avec un profond respect,

Mon cher Papa,

Votre tres humble et tres obeissant fils,

JOSEPH LERY (2).

1763

Mon cher papa,

Je suis bien fachez de ne vous avoir pas ecrit aussitot que Je le devois, nayant point eue depuis deux ans le plaisir de vous voir et de vous embrasser; vous pouvez être persuader que Je continuerai comme Jai fait Jusqua present a mappliqué a toutes mes exercices, afin de vous contenter autant qu'il me sera possible. Je vous prie mon cher papa, dassurer de mes tres humbles respects ma chère maman et Jespere que vous me continuerez toujours votre amitié qui mest si cher. Adieu, mon cher papa, je vous embrasse de tout mon cœur et suis avec le plus profond respect,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

LERY.

A paris ce 9 juillet 1764.

(1) Geneviève-Louise-Josephte Chaussegros de Lery décédée à Londres le 18 mars 1763. Elle était née à Québec le 2 janvier 1758.

(2) La lettre du futur ingénieur en chef est naïve, mais il ne faut pas oublier qu'il n'avait pas encore dix ans en 1763.

Monsieur et tres cher papa,

Quoiqu'il n'y ait que huit jours que j'ai eu le plaisir de vous ecrire, je saisis malgré cela l'occasion qui se presente pour vous renouveler les assurances de mon attachement le plus sincere et le plus respectueux. je prends la liberté d'embrasser ma chère maman et de l'assurer du desir ardent que j'ai de vous plaire en m'appliquant à mes devoirs dont je vous ferai le detail dans ma premiere lettre.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect,

Monsieur et tres cher papa,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

LERY.

Je vous prie de présenter mes respects à mes cheres tantes et oncles, j'embrasse ma sœur.

A paris ce 16 juillet 1764.

Mon très cher pere

Permettés qu'en commençant une nouvelle année je vous exprime les sentiments les plus respectueux. Vos bontés dont je ressens tous les jours les effets les ont fait naitre dans mon cœur et le changement des années ne fait que les augmenter. daignés, mon très cher père, recevoir les assurances de mon amour et de ma reconnoissance, et agréer, sil vous plait, les souhaits heureux que je vous fait de tous ce qui peut remplir vos desirs; la continuation de vos jours est ce qu'il y a au monde de plus pretieux et cest ce que je demande au ciel avec le plus d'ardeur.

J'ai l'honneur detre avec un tres profond respect,

Mon très cher pere,

Votre très humble et très Obeissant serviteur et fils,

LERY.

A Paris ce 12 janvier 1766.

Faites moi la grace d'assurer de mes respect ma chere mere pour laquelle je fait les souhaits les plus heureux et dont je noubliray jamais les bienfaits et de faire mes tendres compliment a ma tante manon et à ma chere petite sœur que j'aime toujours beaucoup.

Mon tres cher père,

Je m'ennuye bien de ne pas avoir de vos nouvelles. Il me semble quil y a un siecle que je n'en ai reçues. J'espere cependant que vous avez quelque amitié pour moy, et je fais tout ce que je puis pour la mériter par mon application à mes devoirs et mon attention à contenter mes maitres. Si je suis assés heureux pour que vous vous souveniez encor de moy, faites moy la grâce de mecrire seulement un mot. Je vous prie aussi de me vouloir bien me donner des nouvelles de ma sœur, et de me faire scavoit quand vous viendrés a Paris. Je vous envoie un dessein que j'ai fait pour vous faire voir comme je travaille. Soyés sur de ma reconnoissance de tous vos bienfaits et l'attachement tendre et respectueux avec lequél je suis,

Mon tres cher pere,

Votre tres humble et tres Obeissant serviteur et fils,

LERY.

Paris ce 18 mars 1766.

A Paris ce 13 octobre 1766.

Mon très cher papa,

Je vous prie de vouloir bien me pardonner si j'ai tant tardé a vous écrire et à vous demander de vos nouvelles. Vous devés être bien persuadé que je noubliurai jamais vos bienfaits et que cela ne peut pas sortir de ma memoire. Je fais ce que je puis pour satisfaire M^r Berthaud et tous les maitres à qui j'ai affaire. Je pense que cest la melleure maniere de prouver ma reconnoissance a mes chers oncles et a vous. Jespère, quoique je suis très éloigné de vous, que je n'ai rien perdu de votre amitié; Je ferai toujours tout ce qui dependra de moi pour la meriter et vous prouver les sentimens tendres et le profond respect avec lequél Je suis,

Mon très cher papa,

Votre très humble et très hobeissant serviteur,

LERY fils.

J'ai reçu, mon cher papa, votre lettre du 12 janvier qui ma fait bien du plaisir et de la satisfaction. Je tache de contenter M^r S^t Amand (1) et mademoiselle Loir (2), comme vous me l'avez dit. Je vous prie de me faire dire quand vous viendrai a

(1) M. Saint-Amand, fermier général, qui fut l'agent de M. Chaussegros de Lery en France de 1763 à sa mort. Toutes les lettres de M. de Saint-Amand à M. Chaussegros de Lery sont conservées aux Archives de la province de Québec.

(2) Mademoiselle Loir devint, quelques années plus tard, la femme du fermier général de Saint-Amand.

Paris. Repentigny (1) et de Lino (2) vous font bien des compliments ainsi que ma chère maman. Je vous (prie) de me dire l'adresse de mon oncle Lery qui est à la Cayenne.

Mon très cher papa,

J'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre par M^r de S^t Amans où vous me marquer de bien étudiez, Je ne le puis guère, parceque Je suis très mal chez M^r Berthaud et une preuve c'est que Je me suis donné un coup à la jambe et ils m'avoient si mal soigné qu'ils m'ont laissé venir un assés grand trou à la jambe, large comme une pièce de douze sols, qui est devenu fort dengereux et ma tante Repentigny (3) a été obligée de me faire soigner chez elle sans quoi ma Jambe étoit en denger d'être coupée; cest m^r fels (4) qui me soigne car auparavant luy j'avois un tres mauvais chirugien et après cela ils en on laissé venir à mon cousin Repentigny et mon oncle a été obligé de le faire sortir de là pour tout à fait. Que cela ne vous donne pas de l'inquiétude parceque mes tantes et mes oncles ont toujours bien soin de moy et de mon frère; vous pouvés bien penser que je ne fait rien pendant ce tems là depuis plus de deux moy que ce mal là dure. Je vous prie de n'en point parler à mes parens de Paris parce qu'ils seroient petetre fachés contre moy de ce que je vous aye causé de l'inquiétude comme je pense que sen doit vous en faire, vous qui donné toute au monde pour mon education et vous qui mette si chère. Je vous vous demende pardon si je vous est si mal ecrit.

Je suis avec les sentiments les plus respectueux,

Mon tres cher papa,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur et fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

Paris ce 18 fevrier 1767.

Faite bien mes compliment à mon oncle Deglis (5) et je vous assure que je ne fait rien dans cette pension.

(1) M. Le Gardeur de Repentigny mentionné ici était le cousin germain du jeune de Lery. Sa mère était la sœur de M. de Lery père.

(2) M. Martin de Lino, fils d'Ignace-François-Pierre Martin de Lino, dernier grand vogier de la Nouvelle-France.

(3) Marie-Madeleine-Régis Chaussegros de Lery mariée à Louis Le Gardeur de Repentigny.

(4) Probablement un parent de Charles-Joseph-Alexandre-Ferdinand Feltz, chirurgien-major des troupes à Montréal en 1758.

(5) Mgr Louis-Philippe Mariauchau d'Esgly, sacré évêque de Dorylée à Québec le 12 juillet 1772. Il fut coadjuteur de Mgr Briand, évêque de Québec.

Ma très chère mère,

J'ai recue avec beaucoup (de) joye la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par laquelle vous m'apprenez que vous êtes en bonne santé; votre silence commençoit à m'inquieter; je craignai que vous ne fussiez malade car vous n'avez point (coutume) de laisser passer un si long temps sans m'écrire. Toutes les lettres que je reçois de vous m'étant autant d'instructions pour ma conduite et pour mon éducation dans les bonnes mœurs, je me persuade bien aussi que je ne puis mieux faire que d'en suivre les maximes, c'est à quoy je travaille de mon mieux: si je ne vais pas si vite que je le souhaiterois, pour votre satisfaction et mon avantage, au moins Je fais mon possible pour cela, n'ayant d'autre passion que celle de vous contenter et vous marquer par mes soumissions et mes obeissances que je suis,

Ma tres chère mere,

Votre tres obéissant et tres affectionné fils,

LERY.

Je vous supplie de presenter mes respect à mon oncle Desgly et à toutes mes tantes et de Lino vous fait bien des amitiés.

Mon cher pere,

J'ai reçu vos deux lettres l'une en date du 13 octobre et l'autre en date du 16 novembre qui m'ont fait un plaisir excif. Vous me marqué que vous n'avez rien à ajouté aux lettres que vous avez eut la bontés de m'écrire si non de bien travaillé (afin) de pouvoir un jour remplir vos vues. je puis bien vous assurer, mon très cher père, que je sens bien le tort que je me suis fait en n'ayant pas plutôt commencé à remplir mes devoirs, mais aussi je vous assure que maintenant je travaille et tâche de me faire un état un peu considérable qui est le génie pour qui je me sens de linclination ayant, à ce qui me semble, de la disposition pour les mathematiques qui est justement ce qu'il faut pour remplir cet état. M^r Berthaud doit vous écrire et vous en parler qui est un homme que j'aime et respecte et de qui je suis bien fâché d'avoir mal parlé et qui, je suis persuadé, fera tous son possible pour me plaser; je lui reserve cela pour vous en parler, j'ai lieu de croire qu'il n'a que du bien à dire faisant du moins tous ce qui depend de moi pour le contenter, voyant combien il m'est attaché. Presentement, il faut que je vous rende compte des maitres que j'ai et quels progrès j'y fait. J'apprend les mathematiques et j'ai déjà vu les deux premier volumes de mathematiques de M^r Camus qui concernent l'arithmetique et la géometrie. J'espere dans un mois les sçavoir assés bien et avant la fin de cette année j'aurai vue le 3^{eme} volume de mathematiques qui est la mecanique et dans dix huit mois au plus tard j'espere être ingenieur, cest pour cela que je vous prie de m'envoyer mon extrait batistaire et tout ce qui faut pour cela. Mon cher cousin Repentigny avec qui j'ai vecu depuis notre arrivé en face (sic) est de retour de Rochefort où il étoit à la mort de son oncle le marin (1) qui lui a causé bien du

(1) Daniel-Marguerite-François Le Gardeur de Repentigny né à Montréal le 7 juin 1720 et décédé à Rochefort le 16 janvier 1769. Il était à la veille d'être fait officier général.

chagrin; j'ai reçu de ces lettres dans lesquelles il me marque de vous présenter ces respect la première fois que je vous écrirai; il est là avec son cher père et sa chère mère de qui je reçois aussi de temps en temps des lettres qui me font les mêmes recommandations. M^r de Repentigny Lainé (1) vient de partir pour Pondichéry ayant le commandement général des troupes. De Lino est à Brest qui ne fera pas beaucoup de chemin à ce qu'il me paraît, ayant menqué l'état d'ingénieur faute de travail et de n'avoir pas suivi les conseils de M^r Berthaud. j'apprends aussi le dessin.

Je suis avec les sentiments les plus respectueux,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obéissant et affectionné fils,

LERY.

A Paris du 13 mai 1769.

Mon très cher père,

Permettez que je vous écrive pour vous informer de l'état de votre santé et de celle de ma chère mère qui me est toujours très chère; c'est le cœur qui parle, et non la bouche, pénétré de la plus vive reconnaissance pour toutes les bontés que je ressens de jour en jour, aussi je tâche de mon côté à répondre à tant de bonté par une conduite irréprochable à tous mes devoirs en songeant qu'un jour j'aurai la récompense de tous mes travaux, car vous devez savoir que je me présente à l'examen du génie cette année c'est ce qui m'a engagé à profiter du temps qui me restait pour passer avec honneur, heureux si je puis réussir. je n'ai pas reçu de lettre de vous cette année mais de ma chère mère et de ma sœur qui me marque que vous n'en avez pas reçu non plus de moi, cela me tonne fort vous ayant écrit par une occasion de mon cher oncle, vous allez voir arriver mon cher frère qui m'a causé bien de la peine quand je l'ai vu partir, il faut espérer que je le reverrai bientôt en France.

M^r Pitar est venu me voir ici et m'a dit que vous étiez en bonne santé, il m'a embrassé pour vous, il m'a promis qu'il vous écrirait et que peut-être il irait vous rejoindre cette année. M^r Berthaud ne lui avait pas dit beaucoup de bien de moi parce que dans ce temps là nous étions un peu brouillés mais présentement nous sommes les meilleurs amis, il a des bontés infinies pour moi, écrivez lui pour lui en remercier, car vous devez savoir que c'est lui qui doit me faire avoir des lettres d'examen pour le génie et il m'a promis qu'il s'emploierait pour moi auprès de l'examineur, étant ensemble bons amis; nous sommes déjà 18 chez M^r Berthaud qui doivent se faire examiner, il en fournit autant tous les ans, il a beaucoup de crédit auprès de l'examineur, mon cher oncle vous en parlera sûrement. on est examiné sur les quatre volumes de M^r Camus et sur le dessein et ceux qui veulent avoir la préférence se font si veulent examiner sur l'algèbre, de plus sur la Dynamique de M^r l'abbé Bossu, qui est notre examinateur; l'examen se fait vers la fin de novembre et la décision vers le 15 janvier voilà tous les détails de l'examen, elle est plus rude que l'on ne pense et

(1) Pierre-Jean-Baptiste-François-Xavier Le Gardeur de Repentigny né à Montréal le 20 mai 1719. C'est lui qui, en janvier 1748, tua d'un coup d'épée Nicolas-Jacquin Philibert, négociant, de Québec.

je ne voudrois pas repondre de passer mais il y à toute a esperé, jai vüe tous ce qui falloit et j'en suis à ce quon peu être de plus heureux si par mon attachement je puis vous temoigner toute la reconnoissance avec laquelle

Je suis et serai toute la vie,

Mon très cher pere,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur et fils ainé,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A paris ce 1^{er} avril 1770.

A paris ce 1^{er} mars 1771.

Mon très cher père,

J'ai reçu votre chère lettre en date du 29 juillet; elle ma fait un plaisir inexprimable en apprennant que vous jouissiez ainsi que ma chere mère d'une parfaite santé, je souhaite qu'elle se soit conservée jusqu'a ce moment. Je n'ai que des mauvaises nouvelles à vous apprendre, j'ai été refusé à l'examen, je me trouve par ce moyen retardé d'une année, j'ai lieu d'esperer que j'aurai de meilleurs nouvelles à vous apprendre l'anné prochaine, j'ai été tellement démonté par la présence de l'examineur que je n'ai rien fait qui vaille; cependant je n'ai point encor tant à me plaindre d'après l'examen que j'avois fait, car sur 22 places qui ont été donné à l'école du génie dont il y en a eu onze de chez M^r Berthaud qui a toujours pour moi des bontés infinies, et dont je me souviendrai toute la vie, je dis donc que sur les 22 places l'on m'a assuré que j'étois le 27^{eme} de la promotion, cest-à-dire que sil y avoit eu encore cinq places de plus j'aurois été reçu; ainsi il vous est aisé de juger qu'avec du travail je pourrai certainement concourir cette année, quoique nous ayons trois volumes d'augmentation sçavoir un volume de dynamique et deux volumes d'hydriques; j'espère qu'avec une assiduité au travail je pourrais les presenter, du moins vous pouvés être persuadé que je ferai tous mon possible d'être près. Car cette annés dépend de tout, et ils seroit douloureux pour moi aussi bien que pour mes chers parens que je ne fusse point reçu cette année; cependant soyez tranquille de ce côté et soyez persuadé d'umoin qu'en cas que je ne le fusse point il n'i aura surement pas de ma faute. Vous me mendé si j'ai appris la musique, à danser, et à faire des armes, j'ai appris tout cela: la musique pendant huit mois sans avoir beaucoup de voix, la danse il y au moins trois ans et demis que je l'ai quittée; pour les armes je n'ai appris que deux mois qui a été après mon examen, vous me mendé encor ma taille, j'ai environ cinq pieds deux pouces et demi et avec cela je grandis à vüe d'œil, je jouis toujours d'une parfaite santé. Il y a plus de quatre ans que j'ai eut la moindre indisposition. Dieu veuille que la vôtre soit aussi parfaite et qu'elle ne soit traversée par de nouvelles infortunes et que votre retour en France soit le terme des malheurs de votre chère famille, vous pouvé être persuadé que tous le monde le désire surtout M^r et M^{de} de S^t amans jointe à m^e Loir. Ils m'ont toujours fait sentir qu'ils feraient leur possible pour que cela fut, ils espèrent que ça n'ira pas loin, cest alors, mon très cher père, que je serais au comble de ma joie de voir le plus tendre de tous les peres, d'un autre coté

qu'el autre sujet de joie de voir et d'embrassé la plus tendre de toute les meres qui à toujours cheris ses Enfans et qui leur en donne tous les jours de nouvelles marques. Enfin quel joie pour une familles entieres d'etre reunie après une separation de huit anné consecutive, je vous avous, très cher père, quil me tarde bien que ce fortuné moment soit venu. Enfin, mon très cher pere, vous pouvez croire qu'il ny à personne qui ne desire que cet heure soit venu autant que moi, mais aussi de mon coté je ferai tous mon possible de paroître devant vous avec une conscience netes, cest-à-dire de n'avoir rien à me reproché et que vous puissiez dire que vous ne regretté pas tous l'argent que vous a couté mon éducation, jattendrai toujours ce moment avec impatience, cest à lors que je vous prouverez les sentiments respectueux avec lesquels

Je suis avec un très profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obeissant serviteur et affectionné fils,

CHAUSEGROS DE LERY.

Il y à eut cet anné une dépense extraordinaire de trente six livres. M^{lle} Loir vous a marqué la cause, cest une choses qui n'arrivera jamais plus; dites bien des choses de ma part à mon oncle et ma tante Lotbiniere (1) ainsi qu'à mon oncle Deglie, bien des amitiés a mon cher cousin Lotbinière. Embrassé toute la petite famille pour moi, jecris à ma chere sœur.

A Paris, 15 avril 1771.

Mon très cher père,

Jai reçut votre lettre en datte du 22 novembre par la qu'elle jai appris avec une grande satisfaction que vous et ma chère mère, ainsi que tous mes parens du Canada, jouissiez d'une parfaite santé; je n'ai rien à ajouté à ma dernière lettre que je vous fais parvenir par la voix de m^r de S^t amans qui a toujours pour moi des bontés infinie, si ce n'est que je travaille toujours afin de me mettre en etat de passer cette anné à l'examen avec un peu plus d'assurance que je n'ai fais cette anné. Depuis la reception de votre lettre j'ai appris un volume des trois et demie que nous avous cette année d'augmentation et une partie du deuzieme. jespere pourtant les presenter tous trois, quoiquil en arrive soyez bien persuadé, mon très cher père, que je ne negligeraï jamais rien de ce qui regarde mes devoirs envert l'etat que je souhaite d'embrasser. Il est vrai qu'il est très difficile d'y entré, surtout pour le present que le corps est complet, moins 17 sujet, encore y a til 50 jeunes gens à lecole pour remplacé ces 17 places ne faisant pas pour ainsi dire membre du corps. ainsi il est aisé de voir quaprès l'examen qui va se faire il ny aura pas de promotion de deux ou trois ans suivant qu'il mourra plus ou moins d'ingenieur. Mon cher oncle Repentigni est presentement à paris qui me donne tous les jours de

(1) Louise-Madeleine Chaussegros de Lery mariée à Michel Chartier de Lotbinière, officier dans les troupes du détachement de la marine. M. de Lotbinière fut créé marquis par Louis XVI, le 25 juin 1784.

nouvelles marques de son amitié, aussi pouvez vous conté que si je ne suis point placé Il ny aura surement pas de sa faute, ainsi il peut conté que je noublieraï jamais des services aussi importants et qui devoit servir d'instruction à des peres; il me seroit bien mal de vous soubsonné d'une aussi mauvaises façon de pensé et croyez bien au contraire que vous avez un fils qui vous cheri et qui ne voudroit pas qu'un tel pere lui fut enlevé, vous trouverez aussi en moi un fils qui partagera avec son pere tous les malheurs qui pourront lui arriver. Quand à ce que vous me méné concernant un jeune homme, une fois qu'il est dans le service, de tel maxime avoit toujours été gravé au fond de mon cœur mais ce n'est pas à dire pour cela qu'elle soyent inutiles, au contraire, une fois qu'on à de bon principe il faut toujours s'y fortifier et cela par de bon conseils et je crois qu'ils ne peuvent venir de meilleure part que d'un père qui chérit ses enfans tel que vous. Cest avec de tel sentiments que je suis avec les sentiments les plus respectueux,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obeissant serviteur et soumis fils,

CHAUSEGROS DELERY.

A paris ce 15 avril 1771.

Bien des amitiés à mon cher oncle Degly et mon oncle et tante et cousin Lotbinière de qui vous ne m'avez pas parlé cette anné dans vos lettres. Embrassez mes sœurs et petits freres pour moi.

Ma très chere mere,

C'est avec la plus grande joie que j'ai appris que vous jouissiez d'une parfaite santé; vous serez surement bien faché lorsque vous apprendrés par mes deux lettres que j'ai été refusé, mayant fait votre compliments sur ce que vous contiez que je seroit reçut; la suite à pourtant confirmé le contraire, cest un malheur qui est bien grand pour moi décidant de mon état et de ma fortune, mais il faut esperer que je reparerai cela cette anné, du moins je fais tous ce qu'il depend de moi pour que cela soit ainsi. J'ai appris que mon oncle Degli etoit coadjuteur à l'évêché de Québec, je vous charge de lui en faire mon compliments; bien des choses à ma chere sœur à qui j'ai ecrits ainsi qua mes frères et sœurs.

Je suis avec les sentiments les plus respectueux,

Ma très chere mère,

Votre très humble et très obéissant serviteur et soumis fils ainé,

CHAUSEGROS DELERY.

A paris ce 15 avril 1771.

A Paris ce 20 fevrier 1772.

Mon très chere père,

J'ai reçut votre lettre En datte du 10 octobre, par laquelle vous paraissez vous flatter que je seréz admis cette anné à l'Ecole du genie, je suis bien faché de vous dire que je ni suit point admis ni ayant point eu de place à donner. Ainsi il faut esperer que je serai plus heureux à la fin de la presente anné car on nous assure une examen pour ce tems. Je suis persuadé que cette nouvelle vous fera le plus sensible chagrin. C'est un grand malheur pour moi. Que voulez vous y faire? Il y à eut une reforme de vingt sujets à l'école qui étoit de cinquante et qui n'est plus que de trente; il faut attendre une meilleure occation. Je l'attend avec impatience et jespère y être plus heureux que je ne l'ai été jusqu'a present.

J'ai vûe Les M^{rs} chaussegros, mes oncles à la mode de Bretagne, qui me chargent de vous dire bien des choses. ils vous écriront. J'en ait été très bien accueillie. Ils mont fait faire des connoissances qui pourront m'être très utiles pour entrer dans le corps du genie; je ne puis que me louer de la façon dont En ont agi M^{rs} de S^t amans et de Repentigni. Ils ont parlé et fait parler au ministre pour mon avancement. Les bonnes nouvelles ne sont jamais fait pour nous. Enfin, un peu de patience et le tout ira bien. Je ne puis vous envoyer des desseins, menquant d'occaton, d'autant plus que ne m'étant pas beaucoup appliqué à cette partie, vous nauriez pas de plaisir à les voir, cependant, je vous En enverrez à la prochaine occation.

Je suis avec les sentiments les plus respectueux,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obeissant serviteur et affectionné fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

Bien des choses pour moi à mes oncles et tantes et cousin Lobiniere ainsi qu'à mon oncle Deglis.

A Paris ce 13 février 1773.

Mon très cher père,

C'est avec la plus grande joie que je vous apprend ma reception dans le corps du Génie. Vous ne sçauriez vous imaginer La joie qu'en à ressentie M^r et M^{de} de S^t amans ainsi que M^{lle} Loir. Aussy ma reconnoissance durera elle autant que ma vie. Il faudroit être bien ingrat pour oublier tous les bienfaits de M^r de S^t Amans. C'est un homme bien estimable et à qui nous devons tous ce que nous avons. Que de choses n'aurioije point à vous parler mais le peu de tems que j'ai me prescrit des bornes. Mon oncle Repentigni à fait pour moi tout ce que vous auriez fait vous même. Il ma équippé depuis les pieds jusqu'a la (tête), de façon qu'il ne

me menque rien pour le présent. M^r Lendrieve (1), mon oncle, m'a fait présent d'une montre, de sorte que je suis redevable en reconnoissance à tout le monde. Je m'en vais d'abord à Mézières où je passerai deux ans, et peut être trois, et de là je serai employé dans les villes que je ferai demendé; j'ai maintenant 720^l d'apoinement, somme que j'aurai tant que je serai à l'école et qui augmentera en en sortant.

Je suis avec un profond respect,

Votre tres humble et très obéissant serviteur et fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

P. S. C'est M^r Levesque qui vous remettra cette lettre, je n'ai point reçu de vos lettres cette année. Je n'en ai eu que de ma chère mere et de ma sœur à qui j'ecris par même voie.

A Paris ce 13 fevrier 1773.

Ma très chère mère,

Je ressens moimême la joie que va vous causé ma lettre en apprenant ma reception dans le corps du Génie. Maintenant que me voilà livré à moi même vous pourriez croire que je donnerai dans tous les travers où donne la jeunesse de nos jours. Point du tout, ma très chere mère, ma conduite sera toujours conforme à vos souhaits. Vous n'apprendrez jamais rien que d'avantageux sur mon compte. Aidé, avec mes propres sentiments, par vos sages conseils, je ne puis que faire les delices d'un père et d'une mère que j'aime bien véritablement et dont je voudrois être plus près que je ne suis. Je ne desespere point du tout que notre réunion ne soit prochaine. Prenez pasience, ma très chère mère, notre reunion est peut (être) plus prochaine que vous ne vous l'imaginez. Tous ceux qui vous ont connue le desirent bien veritablement. j'ecris à ma chère mère deux mots, je vous ecirai plus au long à la prochaine occation.

Je suis avec un profond respect,

Ma très chère mère,

Votre très humble et très obéissant Serviteur et fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

(1) Jean-Marie Lendrière des Bordes, commissaire pour Sa Majesté très chrétienne en Canada, marié, le 25 juin 1761, à Marie-Gilles (Gilette) Chaussegros de Lery.

A Brest ce 10 juin 1776.

Mon très cher père

Vous apprendrés par cette lettre les sotises que j'ai faite à Mezieres du tems que j'i étois. La somme des dettes que j'i ai contracté est considerable, je ne puis me le cacher à moimême, je sçais tous les torts que j'ai eu, mais je suis arrivé à l'école sans expérience et sans guide. Il n'est pas étonnant que j'y aye fait des sotises. Qu'elle est la personne qui n'en fait point dans les premières années qu'il entre aux services, je suis dans un age ou l'on peut se juger soi même. J'avoueraï à ma honte que je les ai faites sans reflexions, que le mauvais exemple ma gagné et que je suis tombé dans le précipice comme tant d'autre, avec cette différence que reconnoissant mes torts et étant à même de les réparer par l'expérience que je viens de faire, je suis dans la ferme résolution d'éviter à l'avenir tout ce qui pourroit me donner lieu à des dépenses extraordinaires. M^r de St-Amans et M^{lle} Loir sçavent tout ce qui en est, puisque le ler a eu la bonté d'en payer une partie pour me tirer d'affaire et pour appaiser les suites qui en pouvoient resulter. Je sçens toute l'obligation que je lui ai et combien je dois être mal dans son esprit. Il connoit l'état de nos affaires, ainsi il peut juger qu'elle a été mon imprudence en faisant des dettes que je n'étois pas bien sûre d'aquiter. Il est sure qu'il pouvoit y avoir des plaintes qui m'aueroient infaiblement fait perdre mon état. Jugez de ma position et de mon embarras; j'en ressens trop de peine pour y être attrapé. C'est la première et dernière fois, vous pouvés y compter. Puije esperer d'après l'exposé exact de mes torts que vous aquiterés la somme de 4000^l qui est à peu près le montant de mes dettes et dont M^r de St Amans a tous les détails. Je sçai que c'est une terrible épine à tirer que sça vous genera beaucoup, mais il est une chose toute simple d'après votre dernière lettre. Vous me mandés que vous ne desperés point que par la suite votre fortune s'accroise au point de me laisser un certain bien être que, cependant, vous ne la feriés qu'au cas que ma conduite repondroit à votre attente, que par le nouveau Bill les pères avoient le droit de faire hériter qui bon leur sembloit; par cet arrangement je devois m'attendre à tout si je n'avoit le droit de vous représenter qu'alors de votre lettre la sotise étoit faite et que la cause qui m'avoit fait rester à Mezieres un an de plus n'est peut être qu'une suite de mes dettes qui existaient alors, qu'ainsi ces deux fautes peuvent être sensées n'en faire qu'une. Il est cependant juste que vous me teniés compte de cette somme vis-à-vis de mes frères et sœurs. Qui conque fait des sotises doit les payer, c'est dans l'ordre des choses naturel. Il est pourtant essentiel que vous me tiriés de ce pas, vous ferés apres tout ce qui vous plaira et tout ce que votre prudence pourra vous suggérer. je mattends a tout, ayant mérité votre disgrace; je remets mon sort entre vos mains; je suis dorenavent indigne de vos bontés, je me soumets à tout ce que vous feré. Mon oncle de Repentigni ne sçai rien, si je suis encor dans le cas d'obtenir quelque chose de vous, Ce sera qu'il n'en sache rien, non plus que personne de la famille. Mon oncle de Landriève le sçait pourtant en partie. Il croit que je n'ai tout au plus que 600^l de dettes. Il est des choses qui avilicent l'homme au point qu'il voudroit n'avoir jamais existé. Voilà ma position presente, evitez-moi les reproches auxquels je dois m'attendre. Je scen assé ma faute pour que tous le monde renouvelle le chagrin que j'en ai ressentie; quoique dans ce moment je ne devois vous entretenir que de l'état de mes affaires, cependant je m'en vais vous parler de choses qui ne vous seront peut être pas indifferente. Je suis à Brest depuis le 1er avril et suis

parti de Mezieres dans le courant de novembre. J'ai dans l'endroit ou je suis tout l'agrément possible, non seulement de la part de M^r Dajot, directeur des fortifications et brigadiers des armées du roy, mais encor de la part de M^r et M^{de} Lusignan (1) qui ont mille bontés pour moi; toute la famille me charge de les rappeler dans le souvenir de la votre et que de leurs coté vous les occupé beaucoup par les révolutions qui se fait dans le Canada et qu'elle désire que tout cecy tourne à votre avantage.

A Brest le 10 juin 1776.

Ma très chère mère,

Vous serés à même de juger de la position de mes affaires par la lettre que j'écris à mon cher père, vous y verrés tous mes torts que je ne pretends point cacher. Je ne puis que les avouer à mon déshonneur, juger moi et ne décidé que dans plusieurs années, vous verrai que les fautes que j'ai faites sont de quelqu'un sans expérience et qui s'est laissé entrainer par le torrent. J'implore, ma très chere mere, l'amitié et la tendresse que vous avés pour vos enfans pour engager mon père à me tirer d'affaires, sans cela je suis perdu, je sçais que par ma conduite je n'ai mérité ni l'un ni l'autre, mais si une conduite irréprochable peut par la suite vous convaincre de mes sentimens, recevez-en l'assurance; l'expérience que je viens de faire est une bonne leçon et l'inquiétude que j'en ai eu a été assé forte pour me servir à jamais de leçon.

Je suis à Brest où j'ai beaucoup d'agrément par les bons procédés de M^r et de M^{de} Lusignan; ils me parlent souvent de vous et paroissent prendre la plus grande part à vos affaires; toute l'aimable famille me charge d'un million de choses tendres pour la vôtre.

Depuis que je suis à brest je suis au courant de mes affaires, mes depenses n'excédent point l'argent que je reçois, j'ai appris à compter avec moimême et je m'en trouve bien.

J'ai passé en partie lhyver avec ma tante et mon cousin de Repentigni. Vous dire les assurances d'amitié et d'attachement que j'en ai reçu est assé inutile, vous connoissé aussi bien que moi tout ce que cette maison a fait pour moi; ce qui me fâche le plus c'est que Repentigni ne soit point à brest comme je l'aurois desirer, Son pere ne voulant pas qu'il y vienne, je ne sçai pour quoi; il restera à Rochefort, c'est une grande privation pour moi.

Lors de mon passage à Paris je n'ai pû voir M^r de Meloise (2). J'en suis d'autant plus fâché que l'attachement qu'il m'avoit toujours témoigné du tems que j'étois en pension ne sortira jamais de ma mémoire.

Je suis avec le plus profond respect,

Ma très chere mère,

Votre très humble et très obéissant serviteur et affectionné fils,

CHAUSEGROS DE LERY.

(1) Louis-Antoine Dazemard de Lusignan marié à Louise-Gillette Renaud d'Avène des Méloizes. Il fut plus tard gouverneur de la Guyane.

(2) Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes né à Québec le 21 novembre 1729. Etabli en France après la Conquête, il épousa la fille du marquis de Fresnoy. M. des Méloizes décéda à Blois le 11 septembre 1803.

Mes assurances de respect à toute la famille. J'ai appris que Ma sœur vouloit se faire religieuse (1). Quelle idée, je vous prie de lui marquer tout le regret que j'en aurois. Mon frere le parissien (2) sera til bientôt en etat de sortir du Seminaire? Que comptés vous en faire? Embrassés toute la famille que je ne connois pas encore.

Paris, 29 mars 1777.

Mon très cher père,

Je suis bien fâché que ma lettre ne vous soit pas parvenue. L'année dernière, je l'avois remise à M^r de S^t amans qui, suivans ce que vous mandés, n'a pas été plus heureux que moi; je vous faisois l'aveu des dettes que j'ai faite à Mesieres, montant à la somme de 4200^l. Je vous marquois mon repentir et la résolution où j'étois que sça fut les dernières; c'est ce que j'ai fait puisque, moyennant les secours de M^r de S^t amans, je suis actuellement au courant; je n'entrerais point en detail sur mes dettes, il suffit que vous sachiez que mon derangement est venue du peu d'experience que j'avois lorsque je suis entré au service; de la facilité que j'ai eu à les faire, et de n'avoir pas sçu compter avec moi-même. Je ne puis qu'être reconnoissant de la manière dont M^r de S^t amans c'est conduit, il a payé sur le champ les personnes les plus pressées et m'a tiré par là d'un très grand embarras. Je ne le suis pas moins de l'interret que M^e^{lle} Loir y a pris. Elle a été la première à l'engager à payer; elle est très sensible à votre oubli, elle l'est d'autant plus, que, d'après les bontés qu'elle a toujours eut pour moi, elle croit que vous ny estes point sensible. Je suis fâché qu'elle est cette idée d'autant plus que vous sçavés aussi bien que moi le zèle avec lequel elle s'emploie pour tous ce qui nous intéresse. Je crois que vous ne pouvés lui faire plus grand plaisir que de lui donner de vos nouvelles. Je sçai l'étendue de mes torts, mon très cher père, il sont infinis, aussi bien que mes regrets, j'ai fait des réflexions là-dessus et tout me porte à être plus rangé par la suite, recevés en l'augure. Lorsque l'expérience et la bonne volonté y entrent pour tout, on peut répondre de soi même. C'est ce dont je vous prie d'être persuadé.

Notre corps viens d'essuyer une réforme considérable; de 400 que nous étions nous sommes réduit à 329 et le reste est surnumeraire, et à la suite des compagnies de sapeurs et de mineurs des régimens d'artillerie, ou nous resterons 2 ans, au bout des qu'elles on sera à la suite du genie deux autres années, et autant dans l'infanterie, après quoi l'on sera du corps.

Vous voyez qu'en suivant cette marche je ne serai en pied que dans 6 ans, mais comme il y a eu 34 retraites et que je me trouve le 25^e à placer, j'espère que sous deux ou trois ans au plus tard, je serai en pied, peut être avant, ça dependra des révolutions. Le corps portera à l'avenir le titre de corps royal et sera composé de 13 directeurs, au moins brigadiers d'infanterie, qui comprendront 21 brigades, composée chacune d'un brigadier colonel, d'un sous brigadier L^t colonel, d'un major, de 4 capitaines en 1^{er}, de 5 cap^e en 2^e et de 3 L^{ts} en 1^{er}. Les 2 1^{er} directeur

(1) Joseph-Antoinette Chaussegros de Lery fut religieuse de chœur à l'Hôpital général de Québec, sous le nom de mère Sainte-Marie. Elle décéda le 25 septembre 1825, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

(2) Louis-René Chaussegros de Lery né à Paris le 13 octobre 1762, de là ce surnom de parisien. Il fut appelé au Conseil législatif en 1818 et décéda à Boucherville le 28 octobre 1833.

auront 12000^l, les 6 suivans 10000^l et les 5 autres 9000^l chacun. Les brigadiers 4800^l, sous brigadier 3360^l, major 3000^l, le 1^{er} des 4 cap^{es} en 1^{er} 2400^l et les 3 autres 2000^l. Le 1^{er} de 5 cap^{es} en 2^e 1600^l et les 4 autres 1350^l. Les L^{ts} en 1^{er} 1080^l. On passera comme à l'ordinaire par l'école de Mezieres où l'on sera au moins 2 ans sous L^t avec 720^l, de là 2 ans dans l'artillerie L^t en 2^e avec 900^l, 2 ans dans les brigades L^t en 1^{er} avec 900^l et 2 ans dans l'infanterie L^t en 1^{er}, avec 1080^l au bout duquelle temps on sera admis. Ainsi vous voyés qu'on ne sera dans les brigades qu'au bout de 8 ans une fois reçu à Mezieres. Cet exposé vous fait voir que je suis à 900^l et que je gagne 110^l. De Brest où j'étois, l'on m'a envoyé 2 mois au Port-Louis. Je vais actuellement à Lafere à la suite du regimens d'Auxonne artillerie, je pars demain pour m'y rendre. J'ai passé par Tours où j'ai vu mon oncle et ma tante Landrieve, qui sont toujours à leur campagne où il font batir. Je vois ici comme je le dois M^r et M^{de} de S^t amans, ainsi que M^{elle} Loir. J'ai été voir M^r de Vaudreuil (1) et lui ai remis votre lettre, il ne sçai ce que vous lui demandés par votre certificat, il verra M^r de S^t amans, lorsqu'il sera guéri de sa goutte, pour sçavoir ce que vous attendé; pour moi je n'en sçai rien, vous ne m'en avez pas parlé. M^r de Repentigni, gouverneur à Mahé, est mort d'une attaque d'apoplexie (2), il venoit d'être fait brigadier. Les papiers concernant les affaires du roy ont été trouvés en très bonne état. Quant aux siens il ne le son guère puisqu'on n'en a trouvé aucun. Reste à scavoir si ceux de Paris le sont. J'ai vu M^{elle} de Repentigny à Lorient qui étoit sur le point de s'embarquer pour rejoindre son père lorsqu'elle en a apris La mort. Elle passoit avec M^{de} Charly qui suit son oncle, M^r de foucault, (3) qui vient d'être nommé intendans à lisle de france. M^r de Vaudreuil m'a assuré que les dispenses pour se marier sont arrivés le landemain de leur départ; comme je n'étois plus à Lorient je n'en sçais pas davantage.

Elle vouloit absolument suivre M^{de} Charly, malgré les représentations de sa famille, mais l'on a tant écrit à M^r Foucault qu'il n'a pas voulu prendre sur lui de s'en charger. Elle mande à ma tante Landrieve (qui lui avoit proposé de se rendre à Lorient pour la prendre chez elle, en attendans qu'elle eut des nouvelles de son oncle), qu'elle ne renonçoit point à passer à lisle de france, qu'elle sçauroit y reussir malgré le prétendue zèle de ses parens mais qu'en attendant elle alloit se mettre au couvent, ou vraisemblablement elle attendra reponse de son oncle; elle à obtenu 1000^l de pension. J'ai bien peur que mon oncle de Repentigni ne retombe malade lorsqu'il apprendra la mort de son frère, car vous ignorés qu'il viens d'y faire une maladie considérable et qu'ils ont essayé une ouragan affreux qui a tout detruit au point qu'on a été obliger de leurs envoyer des vivres de France. Il parois qu'il regrette ce pays et quil voudroit y etre rester. Son fils est actuellement auprès de lui; c'est lui qui probablement lui apprendra la mort de son frère, ce qui lui adoucira cette nouvelle. Je ne puis que plaindre l'état où vous estes reduit dans ce moment; les pauvres canadiens seront dont toujours persecutés. Je voudrois bien voir la guerre finie d'une manière ou d'autre. Je serois plus tranquille. Vous

(1) Notre dernier gouverneur de Vaudreuil.

(2) Pierre-Jean-Baptiste-François-Xavier Le Gardeur de Repentigny, dont il est question dans une note précédente.

(3) Louise Liénard de Beaujeu, veuve de Jean-Baptiste-François Charly, major de l'île de Gorée, devint la femme de Denis-Nicolas Foucault, le célèbre ordonnateur de la Louisiane. M. Foucault décéda à Tours le 3 septembre 1807. Sa veuve décéda au même endroit, en 1823, et laissa ses biens à Amédée-Vincent Juchereau de Saint-Denys.

avés écrit une Lettre à M^r Dajot qui pouvoit lui donner des idées bien désavantageuses sur mon compte, s'il ne m'eut pas honoré de sa protection et s'il n'avoit eu des idées tout autre que celle que vous pouviés lui donner; vous lui avés fait mon proces et, vis-à-vis de ses messieurs, il n'en faut pas tant pour les prévenir pour toujours à notre desavantage. Je finis en vous assurant que ma conduite repondra au sentimens de reconnoissance que j'ai pour toutes vos bontés et du parfait attachement avec lequel je suis avec le plus profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et affectionné fils,

LERY.

J'ai passé une partie de l'automne à Brest avec Repentigni. Il m'a souvent parlé de son oncle et de sa tante et m'a chargé de vous faire agréer son tendre respect. Je n'ai point eut de nouvelles cette année des Chaussegros. L'ingénieur est toujours en Corse, L^t colonel, et le marin, L^t de vaisseau à Toulon. Il c'est battu dernièrement sur un bâtiment français contre les Grecs. J'embrasse ma sœur, Chaussegros, et toute la petite famille, les assurances de mon tendre respect à ma chere maman. Je lui écrirai par les 1^{er} batimens. Mes respects à toute la famille à ma tante S^t Marie, Lobiniere et à mon oncle Degly.

J'ai passé par paris cet hyver, jy ai vu M^r et M^{de} de S^t Amans, M^{lle} Loir et mon oncle de Repentigni ainsi que toutes les personnes de ma connoissance; jy suis resté environ quinze jours, de là je suis allé en Touraine où jai vu M^{de} Pean (1); jai passer a sa terre environ six semaines avec ma tante et mon cousin de Repentigni. Nous sommes partis de la ensemble. Eux ont pris la route de Rochefort ou mon oncle et ma tante se sont embarqué pour la Guadeloupe, dont il a le regiment, et Repentigni s'est embarqué sur l'escadre d'évolution où est aussi M^r de Lusignan. Pour moi je suis allé passer le reste de lhyver à la campagne de ma tante Landriève. Ils mont fort engagé à y retourner, en consequence je compte au mois de septembre prendre cette route où je resterai jusqu'au mois d'avril; c'est en Touraine que j'ai reçu des ordres pour venir à Brest non pas comme ingénieur ordinaire du roy mais comme L^t en 2^{eme} a lécole du génie de Mesieres; la cause de ce passe droit, Dieu le sçait, voilà tout ce que je puis vous dire, je crois que tout le monde me rend la justice qu'on me doit de ce coté, même mes camarades. Il y a eut une promotion de dix sujets dont je n'ai pas été. J'étois cependant le premier à etre placé je n'ai été que le cinquième de ceux qui, comme moi, on eu une lettre d'assurance pour les premieres places vacante dans le corps qui s'étoit trouvé complet par la promotion des dix; j'espère que je ne tarderai pas être placé; les boulversements qui se font dans tous les corps empeschent le ministre de faire aucun travail pour nous; il vient cependant de rendre un ordonnance qui nous laisse comme nous étions cy devant. M. de Rambault, commandant de l'école, est mort cet hyver.

(1) Angélique-Geneviève Renaud d'Avène des Méloizes née à Québec, le 11 décembre 1722, et mariée à Michel-Jean-Hugues Péan. On connaît les relations de Mme Péan avec le trop fameux intendant Bigot.

Je vous avourai, mon très cher père, que l'état actuel des affaires du Canada m'occupe beaucoup; je ne sçai trop comment tout cecy tournera, mandés moi des nouvelles satisfaisantes la dessus; voilà tous ce que je puis desirer au point où en sont les choses.

Je suis avec le plus profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et affectionné fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Méré, 18 fe^r 1778.

Ma très chère mère,

Votre lettre, en date du 27 mai de l'année dernière, m'est parvenue à la fin de décembre de la même année, j'ai vu avec peine que vous n'aviés pû recevoir celle que je vous écrivois le mois de mars dernier; j'aurais été peut être assé heureux pour quelle n'eusse pas été interprété, autant à mon desavantage, que la précédente. Je n'ai jamais caché mes fautes, pas même vis-à-vis de moi même; je connois mes torts, un repentir de deux années, suivi des inquiétudes les plus affreuses, voilà quelle a été ma position, jusqua la reception de votre lettre; les personnes qui l'on connue, ont partagés ma douleur, et ses amis ne sont pas ceux de la mauvaise compagnie, que vous dites que j'ai fréquentée; je me flattois qu'une mère tendre, éloignée de son fils depuis plus de quinze ans, serois la première, sinon à lui pardonner, du moins à pallier ses fautes, mon attente a été trompée; ma lettre vous a donné une bien mince idée, nonseulement de mon esprit, mais encore des sentiments les plus respectés des hommes, je veux dire l'honneur; avés vous pu croire que les miens fusent interressés, moi qui n'ai jamais compté que ma fortune fut audela de ce qu'elle est actuellement? J'ai dont crû et je me flatte que votre Lettre, quant à certains articles, a été dicté dans le premier moment, Je ne saurois me persuader que le cœur y aye la moindre part. Je me fais un plaisir de le croire, quoique vous paroissiés douter de ma tendresse, je ne doutte nulement de la vôtre, ou je ne vous aurois jamais connue. Mon père est, dites vous, furieux, la chose est naturelle. J'espere qu'il me rendra justice sur bien des articles par la suite.

C'est une obligation de plus que j'ai à M^r de S^t amans, puisque c'est à lui seul que je dois la liquidation de mes dettes.

Vous estes bien les maitres de *prendre des precautions pour n'etre pas la dupe de ma mauvaise façon de penser* (ce sont vos expressions), cela est dit à l'occaton de mon oncle et de ma tante de Repentigni; Vous ne devinés pas *les raisons pour les quelles je voulois leurs cacher mon inconduite*. Ignorés vous les obligations que je leurs ais, oui, après les personnes à qui je dois le jour, c'est à eux à qui je dois davantage. Je savoit qu'en leurs avouant mes dettes, il les auroit payé sur le champ; leurs sentiments à cet égard, m'étaient connus. Je n'ai pas voulu en abuser, mes conjectures étoient vraie, puisque ne recevant point de vos nouvelles, après un an passé que mes lettres étoient partie, forcé par Repentigni fils, de leurs écrire mon dérengement, ils mon, nonseulement fait des reproches sur mon peu de confiance,

mais encor ils ont écrit sur le champ à mon oncle Landriève pour l'engager à payer la moitié des 2200 ^l qui restoit à payer. Celui cy y avoit consentie et avoit même écrits à M^r de S^t amans à cette occation, lorsque pour réponse, il lui a envoyé vos lettres. Vous voyés donc les obligations que j'ai à mes parens, que ma délicatesse étoit bien placer, qu'en voulant leur cacher mes dettes je ne les mettois pas dans le cas de se gêner pour moi. Je ne puis qu'applaudir au dessein où vous este *de faire tout ce qui dépendra de vous pour le bonheur de ma sœur, dans le cas ou il se presenteroit quelque partie qui lui convint, n'étant pas dans l'intention de se faire religieuse.* Je serois le premier à la détourner d'un pareille projet, voilà mon sentiments, il est même des personnes qui pourroient me rendre justice la dessus. Lorsqu'on emploie l'ironie pour toucher aux choses les plus délicates, il faut avoir bien mauvaise idée d'une personne pour le soupçonner de sentiments bas, et si peu naturel, ce ne sont pas ceux que la nature grava de tous les tems dans un cœur tendre. Une mère en eut davantage en partage. C'est ce qui me trenquillise, persuadé qu'elle reprendra son empire, c'est le désir d'un fils qui vous aime et respecte veritablement, il ne vous redemande que votre estime, l'intérêt n'y entre pour rien.

J'ai appris par la voix publique la maladie que vous avés essuyé dans votre dernière grossesse, votre convalescence me trenquillise pour les suites, je l'aurois pourtant été davantage de l'apprendre par vous même, ou du moins par mon père.

Chaussegros vous donne de la satisfaction, personne ni prend plus de part que son frère, Je vous prie de l'embraser pour moy, ainsi que ma sœur et toute la petite famille; ils me trouveront lors même qu'il sagira d'interets, je respecte vos arangements, ils ne sauroit être trop en leurs faveurs.

Votre situation me touche sensiblement, je voudrois bien que les troubles fusent finis et que la paix fut rétablie dans tous les cœurs. C'est le désir que je fais, en vous faisant agréer les sentiments du sincère attachement avec lequel

Je suis avec un très profond respect,

Ma très chere mère,

Votre très humble et très obéissant serviteur et affectionné fils,

LERY.

A Merée ce 18 février 1778.

A Meré, 18 fév^{er} 1778.

Mon très cher pere,

Votre silence me touche sensiblement, quoique mon inconduite en soit la cause, je comptois assés sur votre tendresse pour croire que la mienné ne fut alarmée du projet ou vous este de ne plus m'ecrire, je ne puis plus en douter, puisque c'est par la voie public que j'apprend la maladie que ma mère a essuyé dans sa grossesse; un mot de votre part m'eut fait le plus grand plaisir. J'ai les remerciement les plus sincère à vous faire, sur le pesant fardeau dont vous mavés délivré, je veux dire d'avoir payé les dettes que mon dérangement à occasionné, ma reconnoissance egal mon repentir, c'est ce dont je vous prie d'être bien persuadé.

J'ai vu par la lettre de ma chere mère que mes lettres de l'année dernière n'avoient pû vous parvenir lors du depart de la sienne. Comme vous les avés sans doute reçut depuis, vous ayant écrit par duplicata, vous y verrés le compte que je vous rend des divers residence que j'ai faite depuis ma sortie de Brest, et les arrangements de la nouvelle ordonnance qui m'envoyoit passée deux ans dans le regimens d'auxonne artillerie, en residence à la fere en Picardie; je n'y suis resté que six semaines, Le ministre ayant jugé à propos de m'envoyer à arras en Artois, pour y etre employer comme je l'etois cydevant à Brest et port Louis. Je suis sensé y etre encor ayant obtenue un congé d'hyver, que je passe chez mon Oncle et ma tante Landrieve, après les prieres qu'ils m'en ont faites plusieurs fois, je reçois d'eux toutes les bontés et amitiés que l'on est en droit d'attendre de bon parens. Lorsque mon congé, qui expire au mois d'avril, sera fini, je retournerai à Arras, supposé que les ordres de la Cour ne m'envoye à Ajacio, en Corse, auprès de mon cousin Chaussegros, sous qui J'ai demendé de servir pendant la presente année.

Il n'y a point de travail pour le corps quant au present, ce qui ne doit point vous inquieter, vous verrés par mes lettres de l'année dernière qu'avant les nouveaux arengements j'avois près de 160 rang à gagner avant que d'etre Capitaine au lieu qu'actuellement je n'en ai plus que 80. Ce qui est un avancement décidé, sinon pour le present, du moins pour l'avenir. J'ignore encor si je passerai par l'infanterie. Mon oncle de Repentigni a été fait Brigadier, depuis la mort de son frere, qui est on ne peut pas plus facheuses, pour les interets de sa fille qui est ici, elle étoit sur le point de s'embarquer à Lorient, lorsqu'elle a apprise cette triste nouvelle. Mon oncle voudrois bien que je fusse servir à la Guadeloupe comme ingenieur. Je le desire fort par tendresse que je leurs porte, persuader du plaisir que je leur ferois. Si je ne vais pas auprès de mon Cousin Chaussegros, je verrai à me retourner pour aller dans le pays l'année qui vient.

Je suis avec un très profond respect,

Mon très cher Pere,

Votre très humble et très obéissant affectionné fils,

LERY.

A Merrée ce 18 février 1778.

Mes respects à mes tantes et à mon oncle Desgly. Amitiés à mes frères et sœurs, mon oncle et ma tante Landrieve me charge de vous faire leurs complimens; ils comptent vous écrire par M^r de S^t Luc. Si j'ai des nouvelles sur mon sort je vous l'ecrirai par la même occation.

A Merée ce 15 mars 1779.

Mon très cher père,

Voilà quinze mois passés que je n'ai eut de vos nouvelles directe. M^r de S^t amans me marque du mois de Janvier qu'il à reçut de vos lettres et que vous vous portées bien sans entrer dans aucun detail, ce qui me fais présumer que vous naviés pas encor reçut nos lettres.

Votre beaufreere, M^r Landrieve est mort il y aura ce mois de may un ans, d'un r^humatisme gouteux remontée qui la étouffée, c'est tous ce qu'on à put presumer après sa mort, les médecins n'ayant jamais connu bien parfaitement son etat qui etois des plus souffrans. Il laisse à ma tante une fortune honnête ainsi qu'a ses enfans qui sont au nombre de trois; les deux ainées sont au collège, le dernier est auprès de sa maman. Elle a paru désirée m'avoir auprès d'elle après la mort de son mary, je n'ai pû mi rendre que le 15 de 7bre suivant et je serai obligé de m'en retourner le mois de may prochain à Arras qui est jusqu'a present le lieu de ma residence. Mon Oncle de Repentigni, en parlans de la maladie de ma tante, qui a été à toute extrémité d'un humeur qui cherchois à se fixer et qui a été detruite par les vessicatoire, mande aussy que M^r de Bouillé, gouverneur de la Martinique, a dû me proposer aux ministre pour etre employé dans cette partie comme ingenieur detaché de France. Si cela est comme je ne l'espere pas, je ne tarderai pas à recevoir des ordres; le regimens de mon oncle a, dit-on, marché pour la deffense de S^{te} Lucie pris par les Anglois. Il n'a point été blaiissé quoique le nombre en soit considerable.

Repentigni, mon cousin, a été legeremens blaiissé dans un combat qu'il a essayé en arrivans à S^t Domingue. M. de Tilly, Commandant la fregatte, a perdu son frere le ch^{er} qui a été tué et s'est emparé de la fregatte angloise de même force qu'eux; à son retour En france il a essayé une tempete affreuse, son grand mat coupé par le tonnere, deux bordages d'emporté, qui lui faisois faire beaucoup d'eau toute ses poudres mouillée à l'exception de 400 gargouses, dans cette Etat obligé de jetté 12 canons à la mer de 32 qu'il avois, pour aliger son batimens, peu de jours après rencontre un Corsaire de 14 canons dont il s'empare; le Lendemain attaqué par une fregatte de 32 canons, il la combat pendans trois heure et demie il ne lui restois plus que 50 gargouses, lorsque l'anglois a été obligé de forcer de voile ayant été endomagé à la flotaison et faisant par cette raison beaucoup d'eau; les deux combats et surtout le dernier fais beaucoup d'honneur à M^r de tilly qui joint à une tête froide et reflechie les qualités d'un excellent marin; il a eut le malheur d'etre blaiissé à l'épaule; sa guerison sera longue; dailleurs sa blessure n'est pas dange-reuse. Repentigni n'a pas été blaiissé; je compte le voir ce mois icy si, comme il me le marque, il viens voir ma tante et se reposer d'une campagne de 6 mois qui a été des plus rude, ayant essayé deux combat et beaucoup de fatigue. Je ne vous dirai rien touchans mon avencemens le travail du corps n'etant pas Encor fait, ce qui j'espere me le procurera; d'ailleurs je n'ai aucun reproche à me faire ainsi je suis tranquille, mes chefs son contant. Ma conduite est irréprochable voila une satisfaction pour moimême, je voudrois bien vous la faire partager, je ne vous parle pas de mes dettes passée je me les suis assé reproché; d'ailleurs M^r de S^t Amans doit vous envoyer un duplicata des lettres qu'il vous écrivoit l'année derniere relativement à mes affaires, ainsi vous sçaurés les arrangemens qu'il a pris pour maquiter avec mes creanciers.

Je vous serai bien obligé de m'envoyer un état signé et collationné des services de mon grand père et des Votres, et des copies de vos commissions de Capitaine et de ch^{er} de S^t Louis. Sa pourrois me servir dans plusieurs occasions que je ne puis pas prévoir, mais que je serai peut être bien aise d'avoir; pour lors il seroit à propos de m'envoyer le tout par Duplicata et observer les dattes des commissions &c.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Mon très cher pere,

Votre très humble et très obéissant serviteur et soumis fils,

LERY.

On me marque du bureau que l'on pouvois bien m'envoyer auprès de mon cousin Chaussegros qui viens d'être fais Colonel, Le cadet est sur l'escadre du comte D'Estaing.

Ma tante m'a compté quatre cent livres que defunt son mary vous devoit pour argens donnée à ma tante S^{te} Marie; je remettrai cent livres à M^r de S^t Amans et les 300 ^l restans seront pour ma pension de 1779.

A Tours le 16 mars 1779.

Ma très chere maman,

Il est douloureux pour moi de commencer ma lettre en vous apprenant la mort de M^r Landrievé. Il y aura ce mois de may un an qu'il a passé avec une tranquillité étonnante et sans que personne, pas même les chirugiens, ayent connue son mal. Ce n'est qu'après qu'ils ont soupçonné que c'étoit un r'humatisme gouteux qui en remontant la étouffé. Vous senté les douleurs aigues quil a eut pendans ce tems la. Ma tante en a été pendant plusieurs mois à perdre la tête. Vous n'ignorés peut-être pas qu'elle ne setois jamais melé des affaires pas même domestiques. Jugée de sa position avec une bâtisse à moitié faite, des affaires sans fin, mais à la verité bien en ordre, jugé d'ije de l'embaras ou elle s'est trouvée dans les premiers moments avec trois enfans dont deux seront bientôt en état d'être placés. Seule à la campagne, n'ayant que des amis qui l'on emmené chez eux jusqu'au moment où elle a pris le dessus, moyen que la raison plutôt que toute autre chose lui a suggeré. Elle est aujourd'hui assé au faite des affaires pour les conduire par elle même. Elle a paru n'être pas fachée de m'avoir auprès d'elle, elle n'ignoroit pas l'amitié que son mary avois pour moi et je vous assure que je le lui rendois bien, n'ayant jamais reçu de sa part que des témoignages d'amitié et de bonté. C'est un bon parens que je perds; il a été generalemens regretté de ses voisins qui etoient ses amis; les paysans ont partagé leurs douleurs beaucoup plus vivement que l'on peut l'attendre de gens qui, pour l'ordinaire, ne sont sensibles qu'a ce qui les regarde directemens. Ce qui me console c'est de trouver dans ma tante toute la tendresse et toute l'amitié que les liens du sang doivent massurer pour toujours et que je ferai en sorte de conserver. J'ai vu ici mon oncle Lotbiniere de qui je n'ai pas eu à me louer, ce qui m'impose silence à son égard. Je présume qu'il n'est pas content de

moi; je n'en ignore pas les raisons elles sont fausses et la personne qui est dans le cas de me juger me connoit et me rend justice. Ainsi je suis tranquille; d'ailleurs je n'ai aucun reproche à me faire. Il c'est brouillé, à ne plus se voir, avec ma tante, il croit que j'en suis cause. Vous devinez le reste. Il est à Tours ou il a loué une chambre je ne sçai s'il y restera longtemps; au surplus je ne crains ni son absence ni sa présence que jeviterai cependant autant que je pourrai.

Ma tante de Repentigni a été très malade; le peut de sejour que Repentigni a fait auprès de sa mère, qu'il n'a vu qu'une heure, est sansdoute cause de l'état où elle s'est trouvée, d'ailleurs la guerre qui étoit pour lors déclarée ne lui presentoit que des idées de boulets et de canons qui, insensiblement, l'on conduit dans des inquiétudes affreuses; les humeurs se sont mis en mouvement et remontoient au point de l'étouffer, si l'apareille des vescicatoire ne l'eusse tîrré d'affaire; elle étois convalessente Lorsque mon oncle écrit; sa lettre est du mois de 9^{bre} 1778. Je ne sçai si le départ de son mari qui, dit-on, a dû marcher pour la deffense de S^{te} Lucie ne lui aura pas causé une rechute qui seroit d'autant plus dangereuse qu'elle se serois trouvé seule et privée de bien des secours. Je marque à mon père les combats que Repentigni a essuyé dans 6 mois de tems, C'est un guerrier. J'ai bien partagé la satisfaction qu'il a eu, c'est mon bon ami; j'espère l'embrasser sous peu de jour, supposé qu'il ne tarde pas trop à venir.

J'ai été voir M^{de} Pean. J'y ai vu M^{de} de Marconnay qui n'est pas bien; j'ai beaucoup parlé de vous avec M^{de} de Lino; elle a, comme vous sçavés, perdu sa fille; son gendre est de retour en France après avoir été pris par un corsaire anglois. J'ai à me louer on ne peut pas plus de cette maison, y ayant reçu toutes sortes d'amitiés et honnetetés.

Je ne vous parle point de mes affaires, mes lettres de l'année dernière vous marquant tous ce que j'avois à dire actuellement, que ma conduite est irréprochable et que je n'ai rien à me reprocher; je ne puis que désirer de vous faire revenir sur les idées que vous devés vous este formé à mon égard, je ne serai pas satisfait que j'en soye bien convaincu, je n'ai d'autre motif que Celui de ma propre satisfaction; j'espère que par la suite vous me rendrai justice à certains Egard; en attendans soyés sure des sentimens du sincere et tendre attachemens avec les quels Jai l'honneur d'etre avec un très profond respect,

Ma très chère maman,

Votre très humble, très obéissant et soumis fils,

LERY.

Embrassez pour moi toute la petite famille, ma sœur et Chaussegros qui doit être bien grand. Est-ce que vous n'en enverrez pas un en France? Je serois bien charmé d'en avoir un avec moi.

M^{lle} Loir se plaint beaucoup du silence de mon père. C'est une bonne amie que j'aime et respecte par l'attachement qu'elle m'a toujours marqué dans toutes les occasions.

Ma tante vous écris; ainsi je ne vous en parle pas.

Au Port Louis le 2 fevrier 1780.

Je n'ai que le tems, ma très chère maman, de vous dire que je me porte bien, et que je suis au Port-Louis chez M^{de} Germain (1), je suis employé dans cette partie depuis le mois de may de l'année dernière. J'ai eu beaucoup d'ouvrage je n'en suis pas encor quitte. La recompense sera au bout; j'espere vous l'apprendre par la première occasion qui se presentera, je n'ai su qu'il y a une voie pour vous faire passer mes lettres, qu'au momens où celles de M^{de} Germain alloit partir.

Je n'ai point encor eu de vos nouvelles cette année mais jai sçu par plusieurs personnes que vous vous portiés bien; ainsi je suis tranquille; il faut que vos lettres se soyent perdu.

Je n'ai point été en touraine cette année, mes occupations ne me l'ayans pas permis; je n'ai point eu de nouvelles de mon oncle ny de ma tante de Repentigni depuis 6 mois, mais je sçai qu'ils sont en bonne santé. Chaussegros cadet qui y a été avec l'escadre de M^r d'Estaing m'en a donné des nouvelles, etans venu désarmer à Lorient, il a été à Boston avec lui; il a été sur le point d'aller vous voir mais il n'a pû en obtenir la permission.

Je suis avec les sentimens du plus tendre respect,

Ma très chère maman,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LERY.

Les assurances de mon respect à mon cher père, amitiés à ma sœur et à la petite famille.

A brest le 23 mars 1781.

Ma très chere Mere

Il n'y a pas longtemps que votre lettre du 20 8^{bre} dernier m'est parvenue; je commençois à desesperer d'avoir de vos nouvelles cette année, je sçavois d'ailleurs que vous etiés tous en bonne santé, ainsi votre silence seul pouvoit me chagriner, vous ne pouvés pas douter du plaisir que jai en recevant vos lettres, l'éloignement ne fait qu'accroitre ma satisfaction, jai pourtans vû avec peine que vous n'avie pas reçu celle que je vous escrivois, sous l'envelope de M^r de S'Amand; je vous parlois à cœur ouvert, au sujet d'une inclination que jai toujours pour une demoiselle du Port-Louis où j'etois cidevant en résidence, mes sentimens pour elle n'ayant point encor changés, je vais à peu près vous répéter ce que je vous disois alors, sa société m'a seduit au point que je sens que je ne puis vivre sans elle; après ce préambule, vous allé peut (être) vous figurer voir une lettre remplie d'amour et des perfections de son objet, point du tout, il est vrai que le tems n'a fait qu'accroitre ma passion, mais la raison a toujours été consulté; voilà près de 16 mois que je réfléchis à la demarche que je fais aujourd'hui, je parle à une mère tendre qui m'aime, et

(1) Agnès Lemoyne de Longueuil mariée à François-Joseph Germain, ancien capitaine au régiment de la Reine.

qui maidera de ses conseils, je vous ouvre mon cœur, puissiez vous lui donner la satisfaction qu'il désire.

Jetois très éloigné de songer à aucune espèce d'établissement, jusqu'au moment où je l'ai connu, au point que ma tante Landriève se plaisoit quelquefois à mettre la conversation sur ce chapitre, pour s'en amuser et voir jusqu'à qu'el point montoit l'aversion que je paroissois avoir. Que les choses sont changés ! que ma manière de voir est différente ! L'esprit et le caractère de la demoiselle m'ont donné une toute autre idée des femmes ou, pour mieux dire, j'ai trouvé celle que je desirois pour me convaincre de la fausseté de mon opinion. elle est demoiselle de condition, fille d'un gentilhomme breton, habitans le Port-Louis, ayant ses entrées aux États de Bretagne; elle est l'ainée de trois enfans, deux filles et un garçon, actuellement aspirans et sur le point d'être garde de la Marine; elle aura à la mort du père environ vingt mille livres et en calculant ses espérances (sur lesquelles, cependant, il ne faut pas trop compter), sa fortune peut aller à soixante, vous voyez quelle n'est pas considérable, c'est pourtant, ma chère mère, mon inclination et si je ne puis l'avoir je doute que je prenne jamais d'autre engagement, je ne suis même pas tenté de songer au mariage que ma tante de Repentigni me ménage, dit-on, à la Guadeloupe, c'est un parti de deux cent mille livres, argent de France; la prétendu, parente de la femme de Repentigni, car vous ignoré sandoute que mon cousin a fait à la Guadeloupe un très grand mariage, il aura douze à quatorze cent mille livres argens des isles. Malgré un avantage aussi apparent, je doute que ce pays puisse me convenir, d'ailleurs je ne prendrai jamais de femme que je ne connoisse et avec qui je sois sûre de bien vivre, le bonheur ne consiste pas toujours dans la grande fortune; les créoles sont ordinairement très dépensiers, si elles vous donnent de l'argens elles savent bien le manger. A quoi me servira d'être riche si je ne puis faire du bien à ma famille ? La mediocrité me convient alors autant. je demeurerois avec mon beaupère, où ma femme resteroit toujours; en outre du manger il lui feroit une pension, sa vie durant, on auroit après lui ce qui se trouveroit, voila les arrangements que je lui ai proposé, il ne ma point répondu bien claire, mais j'ai lieu de croire qu'il sera raisonnable, lorsqu'on en viendra au fait.

Sa fille a 23 ans, jolie, un peu d'embonpoint, beaucoup d'esprit et d'enjouement, le caractère excellent, on ne peut pas plus égal, accoutumée au détail du ménage; elle n'a point de mère, c'est elle qui fait aller la maison du père: je ne vous parlerai point des qualités de son cœur, tout ce que je pourrois vous en dire vous paroitroit suspect. il ne me reste plus, ma chere mere, qu'a vous prier de me parler franchement sur l'état de ma fortune, je sçai que je ne suis pas riche, je ne demande à mon père que sa pension de six cent livres et six mille livres d'argens comptant, supposé qu'il puisse me les donner sans se gêner et sans detrioré sa petite fortune, au reste je ne veux prendre aucune espèce d'engagements sans votre consentement, ni celui de mon père, ainsi je vous prie de me dire l'un et l'autre votre avis, bien persuadé que je suivrai en tout vos conseils et que je ne m'ecarterai point de ce que vous auré décidé. Vous devés d'ailleurs croire que je ne ferai rien qui puisse m'être desavantageux, je ne suivrai pas mon inclination s'il faut me mettre dans la gêne et la misère. j'ai fait part de mes projets à ma tante Landriève; comme je compte être chez elle au mois d'octobre prochain, vous pourrés m'y adresser votre decision, je ne ferai rien sans la consulter, ainsi, vous pouvés à tout evenement lui envoyer votre consentement, bien persuadé que je n'en mesuserai pas.

M^{de} Germain a été sensible à votre souvenir et ma chargé de vous faire ses

compliments, je lui ai fait part de mes projets, elle ne m'a point désapprouvé, connoissant l'inclination que j'ai pour la personne en question.

Je partage bien la satisfactions que vous promettent mes frères et sœurs, le detail que vous m'en faite ajoute à l'intérêt que je dois naturellement y prendre; embrassés les je vous prie pour moi, mes respects très humbles à mon oncle et à mes tantes.

Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

Ma très chere mere,

Votre très humble et très obéissant et affectionné fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A brest le 23 mars 1781.

Mon très cher père,

J'ai reçu en dernier lieu vos lettres par triplicata, qui me sont toute parvenue ensemble, j'ai vû avec peine que vous n'avié pas reçu celle que je vous écrivois sous l'envelope de M^r de S^t Amand; c'est toujours avec un nouveau plaisir que je vous donne de mes nouvelles, je serois fâché que mon silence vous parut un oubli de ma part; l'éloignement dont je suis de ma famille depuis si longtems ne fait qu'ajouter à la tendresse de mes sentiments, mon attachement n'en n'est que plus grand, vous auriés tort d'en douter; je connois toute l'étendue de vos bontés et tous les sacrifices que vous faites journellement pour mon bien être, recevés je vous prie les assurances de ma reconnaissance ainsi que le désir que j'ai que ma conduite vous donne toute la satisfaction que vous merités.

Je suis remplacé dans le corps de l'année dernière, j'ai été longtems à attendre ce moment, mais comme personne n'a passé avant moi je n'ai pas lieu de me plaindre, j'espère que des circonstances heureuses me procureront par la suite un avancement plus rapide, ce sont les vœux que je fais, pour vous prouver que je ne suis pas indigne de vos bontés et d'être votre fils; je suis employé à Brest depuis le mois d'avril 1780.

Ma chère mère vous communiquera la lettre que je lui escrit au sujet de deux établissemens qui se présentent pour moi, je me doute bien que vous préféréré le plus riche, mais mon cher père, le bonheur consiste t-il toujours dans la grande richesse, vous este à même d'en juger mieux que personne, d'ailleurs croyés vous que toute les fortunes des colonies soyent bien sûres, croyez vous qu'on ne la paye pas bien chère l'orsqu'il faut l'acheter aux dépens de sa santé et plus souvent de sa vie, je pense qu'il faut mûrement réfléchir avant que de prendre un parti, vous me manderé làdessus votre avis et volontés; vous ne devés pas douter que je mi conformerai en tout point.

Ma tante Landriève vient de placer son fils aîné dans le régiment Royal des Vaisseaux, elle fait passer Desbordes à mon oncle de Repentigny, qui le lui a demandé, il etoit passé à la Martinique pour prendre le régiment de ce nom avec 3000 ^l d'extraordinaire avec la promesse du premier commandement vacant, mais

par arrangement avec le colonel du regiment de la Guadeloupe, il vient de repasser à son ancien regiment, ce qui lui convient en tout point, vû le riche mariage qu'il à fait faire à son fils, dont la famille de sa femme habite la BasseTerre; je ne sçai s'il a conservé le surcroit de son traitement ordinaire, quant à ce qui me regarde vous connoître aisément que je ne suis pas curieux de passer dans ce pays, d'ailleurs la difficulté dy être employé dans le corps est très grande, le ministre actuelle trouve qu'il y a deja trop d'officier du genie dans les Colonies et parle même d'en rappeler plusieurs; vous jugé bien d'après ça que je ne puis y passer que par Congé.

L'ainé de mes cousins Chaussegros est chef de brigade chez nous, ce qui lui donne rang de colonel d'infanterie; il devoit être fait brigadier dès l'année dernière, sans divers changement qui sont survenue, il est en résidence à Montpellier. Son frère est capitaine de vaisseaux, du mois de janvier 1780. Je l'ai vû très souvent à Lorient où il à armé et desarmé, je l'ai aussi vû icy, d'où il vient de partir sur l'escadre qui va aux Antilles; il m'a chargé de vous faire part du désir qu'il avoit de vous connoître, ainsi que toute la famille, je lui ai donné des lettres pour mon oncle et ma tante de Repentigni.

Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

Mon très cher père,

Votre très humble, très obeissant et très affectionné fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A brest le 4 X^{bte} 1781.

Mon très cher père,

Je n'ai point reçu les lettres que j'attendois de vous cette année, je pars pour la Martinique sans sçavoir si vous este tous en bonne santé, je me flatte cependans que vous vous portés bien; j'ai reçu des ordres de la Cour dans le courant d'octobre pour m'embarquer pour être employé au fort royal de la Martinique; je présume que c'est mon oncle de Repentigni qui ma fait employer dans cette colonie, je souhaite que ma santé puisse me permettre d'y faire un séjour qui puisse satisfaire ses vûes, je presume encor qu'il a toujours dessein de me faire faire un mariage avantageux; celui de son fils est des plus brillant pour la fortune.

J'ai passé sept jours du mois d'octobre avec ma tante de Landrieve que j'ai laissé en bonne santé ainsi que M^{lle} de Repentigni, je passe son fils Cadet avec moi et M^r de Repentigni compte le placer dans quelque Regiment.

Ce déplacement me coute beaucoup, M^r de S^t Amand a eu la bonté de m'avancer 1800 ^l, à la recommandation de ma tante de Landriève qui en a répondû, en cas que vous ne voulussiez pas lui en tenir compte, au reste je compte assé sur vos bontés pour imaginer que vous me passerez une partie de cette somme en gratification; c'est un événement imprevu et il m'étoit impossible de m'équiper convenablement pour passer dans un pays, ou il faut beaucoup de linge, sans cette somme; j'ai d'ailleurs envoyé une procuration générale à M^r de S^t Amand pour toucher mes appointements de France, c'est à dire du ministre de la guerre, montant à 1080 ^l sauf les retenus, cette somme jointe à la pension, que vous avez la bonté de me faire, me liquidera avec vous, bien persuadé que M^r de S^t Amand ma

avancé cet argent sur celui qu'il peut avoir à vous. je compte même ne pas toucher à mes appointements de France pendans tous le tems que je serai dans les colonies, presumant que 4200 ^l de traitement extraordinaire que me fait le ministre de la marine seront plus que suffisant pour me soutenir dans la colonie; auroste si la chose ne se pouvoit pas j'aurais toujours recours au fonds que je puis toucher en France. Par cet évènements, mon très cher père, je me trouve dans le cas de faire quelque chose pour ma famille, si vous voulez envoyer un de mes frères en France, il peut compter sur cent pistoles que je lui ferai toucher annuellement tout le tems que je serai à la Martinique; si vous pouvez vous résoudre à en envoyer un en France, je prierai M^r de S^t amand de voir à lui payer sa pension dans quel collègue que vous souhaiterai. Voilà tout ce que je puis faire pour le présent, je tâcherai de faire davantage par la suite, les occasions et les circonstances peuvent m'être favorables et me mettre dans le cas d'être utile aux miens et de vous dedommager de tout ce que je vous ai coûté.

Je suis avec un tres profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble, très obéissant et affectionné fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A brest le 5 X^{bre} 1781.

Ma très chère mère,

Nous comptons mettre à la voile aujourd'hui, ainsi je n'ai que le tems de vous annoncer mon départ pour la Martinique, où je suis employé avec un traitement extraordinaire de 4200 ^l sur les fonds de la Marine; je souhaite que cette circonstance me mette à même d'être utile à mes frères et sœurs; mon père pourra disposer de mes appointements de France, montant à 1080 ^l, en leur faveur.

Voilà deux années de suite que je vous écris au sujet d'un établissement que j'avois en vüe et auquel je songe et songerai toujours malgré mon éloignement, j'ai crû et je crois encore que vous n'avez pas repondu à mes lettres dans l'espérances sandoute que je pourrois changer avec le tems; ce calcul peut être faux, je suis fâché que vous ne m'ayés rien dit à ce sujet, mes sentiments sont toujours les mêmes et je vous renvoie à mes lettres de 1780 et 1781 où j'entrois avec vous dans les plus grands details, vous ayant écrit au commencement de cette année par triplicata.

J'ai vû ma tante Landriève peu de jours dans le mois d'octobre dernier, je venois d'obtenir un congé de 7 mois pour passer chez elle ou je n'avois pas été depuis trois ans, l'orsqu'il ma été expédié des ordres pour m'embarquer à Brest, d'ou j'etois parti depuis 10 jours, lorsqu'a mon arrivé à Tours j'ai trouvé la lettre du ministre qui ne me laissoit que très peu de tems pour me préparer à un déplacement aussy frayeux; ma tante ma confié son fils cadet Desbordes que j'ai avec moi, je le mène à son oncle de Repentigni qui se charge de le placer dans quelque régiment; c'est un beau et grand garçons bien fait, beaucoup d'esprit et qui fera un bon sujet, il est aimé et chéri de tout le monde. M^{de} de Lusignan me charge de la rappeler à votre souvenir, elle nous gâte un peu, il n'est pas possible de nous témoigner autant

d'amitié quelle ne le fais. M^r de Lusignan est aux isles où il ce porte bien. Sa famille est déjà grande, je parle de ses derniers enfans. Desbordes vous assurent ainsi que mon cher père de son respectueux attachement, il est obligé d'être a bord sans quoi je l'aurois engagé de vous écrire; il embrasse son camarade Chaussegros.

Mille amitiés et assurance d'attachement à mes frères et sœurs, je vois le moment où je pourrai les embrasser s'éloigner de plus en plus, je désire pourtant bien sincèrement d'en hâter l'instant pour vous assurer de toute ma tendresse et du respectueux attachement avec lequel je suis pour la vie,

Ma très chere mère,

Votre très humble, très obéissant serviteur et affectionné fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

Mes respect à ma tante S^e Marie et à mon oncle Desgly.

A la Basse Terre, Isle de la Guadeloupe, le 12 X^{bre}, 1782.

Ma très chere mère,

J'ai été on ne peut pas plus sensible de voir par votre lettre du 18 8^{bre} 1781, combien vous m'avés mal compris dans la demande que je vous faisois de votre consentement pour le mariage que j'avois alors en vûe et de la manière franche dont je m'expliquois vis-à-vis d'une mère que j'aime et qu'une absence de vingt ans m'a rendu plus chère; pouvés vous croire que ma façon de penser soit telle que vous me la supposée, vous ne me connoissé sansdoute pas, voilà l'effet de l'éloignement; vous este injuste dans une affaire où il m'importe fort que vous ne le soyez pas; toutes les fois que vous attaquez les sentiments et l'attachement que je porte à ma famille vous este sûre de me choquer par l'endroit le plus sensible, mon cœur vous est inconnu voilà mon tort: je n'en n'ai point d'autre dans une circonstance où je crois avoir montré toute la délicatesse et toute la déférence que je vous devois et que je me dois à moi même; pouvois-je croire que le moment où je cherchois à vous montrer toute la soumission que je porte à mes père et mère seroit celui où je paroitrais m'en éloigner, il est encore une chose bien plus forte c'est que vous me croyé dénaturé au point de vous depouiller du peu que vous avés et que vous partagé avec vos enfans, ah ma chere Maman que ne connoissé vous mieux votre fils; je me suis sandoute mal expliqué, il n'est pas possible que sans ça vous eussié pû me juger aussi severement, croyez chere maman que tous ce que j'ai dans le monde vous appartiens, qu'il faudra que je sois dans l'impossibilité de vous soulager, si je ne le fais pas.

J'écris à M^r de S^t Amand, qu'à commencer du 1^e janvier 1783 il peut vous faire passer 1080 ^l, montant de mes appointements de la guerre et qu'à l'avenir je ne toucherai plus les 400 ^l de pension que me fait mon père; cela fait une somme de 1480 ^l qui peut servir à l'éducation de mes frères, suivant la disposition que

j'en ai déjà faite avant mon départ de France; il ne faut pas, chère maman, vendre vos terres, vous feriez tort à vos enfans; la paix viendra, elle vous mettra à même d'améliorer vos biens et d'être plus à votre aise. Voilà tout ce que mon cœur et ma bourse peuvent faire pour ma famille, j'espère que par la suite je ferai davantage, c'est tout mon desir; à l'époque de la paix j'irai vous voir, ma satisfaction sera à son comble si, comme je l'espère, vous estes persuadé de tout mon attachement pour les miens; je pourai alors avoir 3000 ^l d'économie, s'il ne faut que cela pour compléter ce que mon père peut donner à Angélique pour la marier, rien ne manquera à mes vœux; nous célébrerons ce mariage avec toute la joie et le plaisir qu'on éprouve en faisant des heureux; en attendans ce beau jour j'embrasse mes frères et sœurs, et suis avec toute la tendresse possible avec un très profond respect,

Ma très chère mère,

Votre très humble, très obeissant et très affectionné fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A la Basse Terre, isle de la Guadeloupe, le 12 X^{bre} 1782.

La disgrâce qu'éprouve mon oncle influe beaucoup sur la satisfaction de ma tante Repentigny; elle part pour France au mois de mai prochain.

A la Basse Terre, Isle de la Guadeloupe, le 27 Mars 1783.

Ma très chère mère,

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai reçu votre lettre du 25 juillet 1782, outre qu'elle m'apprend que vous este en bonne santé, elle me rassure à bien des égards, vos lettres précédentes me faisaient craindre une diminution de tendresse et un refroidissement dans vos sentimens; je vois avec plaisir que les impressions désagréables que vous aviez sur moi sont disparues, je reconnois enfin une mère tendre qui me fait part de tout son attachement, je n'ai plus rien à espérer qui puisse me faire autant de plaisir que la paix. J'y vois la fin de vos peines, vous este depuis si longtems en guerre que nécessairement vous devés avoir éprouvé la plus grande misère; vous recevrai sansdoute les lettres que je vous ai écrites précédemment, vous y verrez que je ne pense plus à l'établissement que je vous avois proposé et qui vous a tant déplû. Je viens de recevoir une lettre du père, elle est si froide et si contrainte qu'il ne peut cacher son dépit et le chagrin qu'il ressent de n'avoir pas vû tourner cette affaire suivant ses desirs. Ma tante de Repentigny est dans les plus vives inquiétudes sur le compte de son mary, il est toujours à Paris ou il suit ses affaires de près; il a les plus grandes espérances, nous nous attendons à le voir bientôt maréchal de camp et peut-être placé avantageusement, il aura au moins une retraite qui lui fera oublier le traitement cruel qu'il a éprouvé de voir nommer à son régiment sans sa participation. Son fils est avec le M^{is} de Vaudreuil et s'il n'est pas en France nous ne tarderons pas à le voir. Son petit garçon est charmant, il aura deux ans au mois de 9^{bre} prochain, il court déjà tous

seul dans l'habitation, il sera bien espiègle et bien gâté; la jeune femme ne s'acoutume pas de l'absence de son mary, je crois bien qu'il va prendre le parti de quitter le service, surtout s'il a la croix de S^t Louis, comme on la lui à promise.

Beaujeu (1) est placé à S^t Domingue dans le régiment du Cap, M^r de Bellecombe (2) l'aime beaucoup, c'est par son moyen et à la recommandation de M^r de Vergennes, ministre des affaires étrangères, qu'il a été nommé major général de l'expédition qui a eu lieu dans la Baie d'Hudson; il étoit à paris au mois d'octobre dernier et devoit bientôt se rendre à S^t domingue; je sçai qu'il est fort dérangé et que Repentigni lui a été deux fois d'un grand secours.

Mes assurances de respects et d'attachements à mon oncle Desgli et à ma tante S^{te} marie. Embrassé bien tendrement pour moi mes freres et sœurs; j'ignore encore si je resterai dans les colonies et le moment ou je pourai allé vous voir et vous assuré moimême du tendre et respectueux attachement avec le quelle je suis,

Ma très chère mère,

Votre très humble, très obéissant et très affectionné fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A la Basseterre de la g^l^{pe} le 27 mars 1783.

A La Basse Terre, Isle de la Guadeloupe, le 27 Mars 1783.

Mon très cher père,

J'ai reçu votre lettre du 25 juin 1782, qui m'apprend que vous jouissé tous d'une bonne santé, il ne me resteroit rien à desirer si je vous sçavois tous heureux et content, la nouvelle de la paix m'a fait plus de plaisir qu'à personne par l'espoir qu'elle me donne que votre sort deviendra meilleure, c'est le vœux que je fais journellement, je voudrois bien en voir l'accomplissement.

Je ne sçai point encor quel partie doit prendre le ministre touchant les officiers qui sont dans les colonies, la plupart des troupes du département de la guerre repassent en France dans le courant de juin, j'attends avec impatience ce qui me concerne; j'ai toujours demandé à rester dans cette colonie jusqu'a nouvel ordre, j'ai lieu de croire que je serai satisfait à cet égard; d'ailleurs tant que ma tante de Repentigni restera icy, je ne serai pas fâché de rester avec elle. S'il arrivoit qu'elle passa en France il pouroit bien se faire que je l'y accompagna, surtout si j'obtenois un congé. je serois alors plus à même de solliciter auprès du ministre la permission d'aller vous voir, j'en ai le plus grand désir; il manqueroit à ma satisfaction si je restois encore longtems sans faire ce voyage.

Je ne sçai point quel sera le sort de mon oncle de Repentigni, il doit être actuellement maréchal de camp, si on lui a tenu les promesses qu'on lui à faites et que la justice et son ancienneté parmi les brigadiers de la Marine lui donnent de

(1) Charles-François Liénard de Beaujeu né à Québec le 7 novembre 1756, du mariage de Louis Liénard de Beaujeu et de Geneviève Lemoyne de Longueuil. Décédé à Senlis, département de l'Oise, le 6 janvier 1846. A consulter sur M. de Beaujeu, Pierre-Georges Roy, *Fils de Québec*, vol. II, p. 114.

(2) Guillaume-Léonard de Bellecombe avait servi au Canada en qualité de capitaine dans le régiment Royal-Roussillon. Il termina sa carrière comme gouverneur de Saint-Domingue vers 1785.

droit. Nous attendons Repentigni, qui est avec le M^{re} de Vaudreuil (1); il doit bientôt arriver, à moins qu'il n'ait pris le parti d'aller en France comme son père paroissoit le desirer par ses dernières lettres de Paris.

Je suis avec un très profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble, très obeissant et très affectionné fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A la Basse Terre, isle de la Guadeloupe, le 27 mars 1783.

J'ai vû avec peine par vos dernières lettres que vous vous refusé constamment au desir que j'avois de voir passer un de mes frères en France, je souhaite que vous puissié être à même de leur donner à tous un état qui les mette à l'abri des evenements et surtout quil n'ait point à se repentir du choix qu'ils auront fait, vous este dans un pays sujet à bien des révolutions.

Ma tante est hors d'état de vous écrire vû les inquiétudes où elle est touchant la tournure des affaires de son mary; elle m'a remise votre lettre du 25 juin 1782 et j'ai écrit à la Grenade et à S^{te} Lucie, touchant les papiers dont vous avés besoin; aussitôt que j'aurai reponse je vous en ferai part.

A la Basse Terre, isle de la Guadeloupe, le 5 janvier 1784.

Ma très chere Mere,

Je n'ai que le moment de vous écrire deux petits mots, le bâtiment met à la voile sans que je l'aie pû prévoir, vous m'en excuserai de vous en dire si peu; j'annonce à M^r de S^t Amand d'autres lettres que vous aurai peut-être en même (temps) que cellecy.

J'ai eu de vos nouvelles par S^{te} Lucie. On rend aujourd'hui les isles, c'est une voie de moins pour écrire; j'ai hasardé une ou deux lettres par Miquelon.

Je reste à la Guadeloupe, à moins qu'il y ait des changements que je ne puis prévoir; ma santé est des meilleure et fait envie aux Europeens qui jouissent en général d'une mauvaise santé. Ma tante est indisposée; j'ai été la voir à l'habitation de M^r Duquesnel et l'ai laissé beaucoup mieux.

Je suis avec respectueux et tendre attachement,

Ma très chere mere,

Votre très humble et très affectueux fils,

LERY.

Excusé moi auprès de mon père en l'assurant de mon respectueux attachement ainsi que mon oncle d'Esgly et ma tante S^{te} Marie; embrassé pour moi mes frères et sœurs et témoigné leur tout mon attachement et le desir que j'ai de les voir et de leur être utile.

(1) Joseph-Hyacinthe Rigaud de Vaudreuil.

A la Guadeloupe le 15 May 1784.

Mon très cher père,

A la paix je m'étois flatté recevoir plus souvent de vos nouvelles. D'après les renseignements que vous m'avié donné j'ai cherché mais en vain des occasions pour Québec, les negociens qui y font des expéditions n'en conviennent point, attendu qu'il ne peuvent le faire qu'en contrebande et l'on y veille aujourd'hui plus que jamais, je prends dont le parti de vous écrire par France, j'envoie mes lettres à M^r de S^t Amand par qui la corespondance est, à la verité, un peu longue mais elle est assé sure, au moyen des connoissances qu'il a en Angleterre, cela n'empêche point que j'hazarde de tems en tems des lettres par la voie angloise; je vous ai mandé précédemment que j'avois eu des nouvelles de mon frère arrivé à Paris au moment où l'on ne l'y attendois guère, il est entré comme vous le devé sçavoir actuellement dans les gardes du corps du roy, faisant parti de sa maison. M^r de Villerai (1) s'en est chargé; il est dans la plus grande faveur auprès du maréchal duc de Villeroy, c'est lui qui a le detail de toute cette compagnie et la mène à son gré; il est heureux pour Lery d'avoir pour chef un mentor qui est son parens et sera son ami, il lui servira de guide et lui procurera, s'il est sage, tout l'agremens possible, Landriève l'aîné est d'ailleurs son camarade; toute les personnes qui m'écrivent m'en disent beaucoup de bien, on vente sa tournure agréable, son esprit doux et honnête, et l'on ma fait enfin à son égard des détails on ne peut pas plus satisfaisant. je vois avec plaisir qu'il se fera aimer et estimer, voilà le principal; je pense mon cher père, que vous serai content du parti que mon oncle de Repentigni a pris, il étoit urgent qu'il entra au service, à dix huit ans il est plus que tems d'avoir une état, il est d'ailleurs si difficile aujourd'hui de placer les jeunes gens, qu'il doit s'estimer fort heureux de l'être aussy facilement; il n'est pas possible d'être servi aussy bien; dans l'infanterie il eut été cadet pendant peut-être six années, avant d'être sous lieutenant.

J'ai fait pour mon frère ce qu'on a fais dans l'occasion pour moi, je ne prétend point en tirer vanité, on est, je crois, trop heureux lorsqu'on peut être utile à sa famille, je me ferai toujours une loi de l'être quand je le pourai; je lui ai fait donner 50 louis d'or et ai donné pouvoir de lui compter tous les ans 600^l, je pense qu'au moyen de ce il sera à son aise; avec ce qu'il pourra avoir d'ailleurs et de l'économie, il est à même de ce soutenir honnêtement.

Votre sœur est tombée malade depuis le 27 de janvier de cette année, il n'y a que quelque jours quelle va un peu mieux et qu'on peut la regarder comme en convalescence, c'est un miracle si elle existe encore, nous l'avons vû plusieurs fois à toute extrémité; elle a été attaquée d'une fièvre maligne bien caractérisée, causée en parti par les affaires de son mary et par l'absence de son fils qui est encore en France, retenue par le conseil de guere du C^{te} de Grasse, comme faisant parti des états majors de son armée; il n'est point inculpé, mais demandé comme témoin seulement et pour dire ce qu'il a vû; en attendant il est à Quimperlay, en Bretagne d'où il est appelé à Lorient (où se tient le conseil), ainsi que ses camarades, toutes les fois qu'on le juge nécessaire. Son père est parti pour le Sénégal, dont il est gouverneur général, dans le courant de janvier dernier; nous attendons tous les jours de ses nouvelles, nous sçavons pourtant qu'il y est arrivé.

(1) René-Benjamin Rouer de Villeray né à Montréal le 4 mai 1740. Il avait été reçu dans les gardes du corps du Roi, compagnie de Villeroy, le 9 septembre 1766. M. de Villeray décéda le 12 février 1816.

J'embrasse bien mes frères et sœurs, je serai fort aise de les voir, mais je ne sçai point encor le moment où je pourai effectuer un projet qui me sera aussy doux qu'agréable.

Je suis avec un très profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et affectionné fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A la Basse Terre, Guadeloupe, le 15 juin 1784.

Ma tante Repentigni ne peut vous écrire n'étant point en état de le faire. M^r Duquesnel a reçu de vos nouvelles avec le plus grand plaisir, il m'a chargé de vous faire ses compliments ainsi que sa famille, il a dû vous écrire; c'est un des plus honnêtes habitans de ces colonies qui jouit de l'estime et de la considération générale; s'il vit encor 6 ans il laissera repentigny richissime.

Le pauvre Chaussegros, l'ingénieur, est mort, regretté avec raison de toutes les personnes qui le connoissaient; il auroit été de la promotion des derniers maréchaux de camp. M^r de Repentigni n'en a point été malgré les apparences qu'il en avoit avant son départ; on n'a pas voulu reconnoitre les brigadiers de la Marine. On là cependant fais brigadier de la terre et l'on à supprimé les autres.

A la Guadeloupe le 15 Juin 1784.

Ma très chère mère,

Il est cruél qu'étant dans la même partie du monde et aussy près que je le suis de vous je sois aussy longtems sans avoir de vos nouvelles; les occasions sont on ne peut pas plus rares ou, pour mieux dire, il n'y a point de certaine partant de ces colonies; les caboteurs font leur commerce avec les isles et les possessions angloises en fraude, de sorte qu'on ne sçai jamais positivement où ils vont. Je vais dorénavent prendre le parti de vous écrire par France; je sens moi même par ce que j'éprouve combien vous devés être inquiet sur le silence que je semble garder avec vous. Soyé persuadé, ma chère mère, qu'il n'y a point de négligence de ma part, je sçai combien l'absence des siens cause de privations et d'inquiétudes, sans y ajouter le moindre oubli ou négligence, il est dans mon cœur de vous aimer, de vous chérir et de vous donner dans tous les tems des preuves de mon tendre et respectueux attachement.

J'ai reçu plusieurs lettres de Chaussegros, c'est un garçon qui promet beaucoup et qui tournera à bien par sa docilité, la douceur de son esprit et les agréments extérieurs de sa personne, enfin tous le monde m'en écrit d'une maniere avantageuse pour lui et pour sa famille; je l'ai prié de suprimier dans ses lettres le ton respectueux qu'il y emploie, je veux être son ami et qu'il me traite en conséquence avec la confiance qui doit lier deux frères, je me regarderai trop heureux si je puis contribuer à son bonheur et l'aider de mes économies, je les partagerai toujours avec lui et ceux de mes frères que mon père enverra en France; en attendans j'ai

prié M^r de S^t Amans de lui donner sur l'argent qu'il a à moi 50 louis d'or et 600^l de pension à compter du 1^{er} janvier 1784. j'espère qu'avec ce qu'il peut avoir d'ailleurs il sera à même de faire comme ses autres camarades, il est dans un service où il y a beaucoup d'officiers pauvres et qui, cependant, ce soutiennent; il faut espérer qu'ayant d'avantage, il sera plus aisé, je lui ai un peu prêché l'économie; il a au reste pour mentor M^r Villeraï qui lui sera d'un grand secours, tant pour l'instruction de son état, que pour la conduite qu'il doit avoir dans son corps et à Paris où il est dans le cas d'aller souvent, par service et pour ce rendre à sa garnison; il a pour camarade Landrievie l'ainé, qui est dans les gardes du roy depuis un an; quant à Desbordes il n'est point encor placé, il a fait plusieurs campagnes avec chaussegros, le capitaine dev^{aux}, comme volontaire, il aurait été à desirer qu'on eu put avant la paix lui obtenir un brevet quelconque dans la marine, ce qui le mettroit à même aujourd'hui de suivre son service. Chaussegros l'ainé est mort d'une fluxion de poitrine, universellement regretté; il auroit été compris dans la promotion des derniers maréchaux de camp. Son frère le marin vient de se marier à Toulon avec une ancienne inclination; l'on croyoit qu'il n'auroit jamais d'enfans, attendû que la demoiselle avoit au moins 37 à 38 ans, elle vient cependant d'accoucher d'un garçon, autant que je puis croire.

Ma tante Repentigny a été bien malade, et c'est par une espèce de miracle qu'elle a rechappée d'une fièvre maligne d'abord qui ne l'a quitté qu'au 60^e jour; ce n'est qu'en la couvrant de vessicatoires de la tête aux pieds qu'on a pû la sauver; depuis ce tems elle a eu divers accidents occasionnés par la bile, enfin voilà quatre mois et demi qu'elle garde la chambre avec des révolutions de tems à autre qui la mettent à la mort; depuis quelques jours on la regarde cependans comme en convalescence et le médecin assure qu'il n'y a plus rien à craindre, je m'en flatte moi même et pouroit assurer qu'elle est tout à fait hors de danger, elle m'a souvent parlé de vous et de mon père pendans sa maladie, Chaussegros l'ocupoit sanscesse; elle a été bien contente l'orsqu'elle la sçu placé dans les gardes du roy, l'absence de son fils et les tracasseries qu'a essuyé son mary sont cause en grande partie de sa maladie; elle devoit aller en France, mais la saison est aujourd'hui trop avancée pour entreprendre ce voyage, elle attend d'ailleurs Repentigni retenu depuis la paix pour le conseil de guerre du C^{te} de Grasse; il n'a point de fin et l'on ne sçai même quant il finira.

Je ne sçai pas encor le moment où je pourai aller vous voir, il faut pour cela que mon service me le permette et que jaie une permission bien en règle.

Mes assurances de respects je vous prie à ma tante S^{te} Marie et à mon oncle Degly, dites leur, je vous prie, que je me fais un vrai plaisir de les voir et de les embrasser, ainsi que mes chers sœurs et frères que jembrasse bien tendrement.

Je suis avec un respectueux attachement,

Ma chère mère,

Votre très humble, très obéissant et affectueux fils,

CHAUSSEGROS DE LERY.

B Terre Guadeloupe le 15 juin 1784.

A la Guadeloupe le 27 May 1785.

Ma chere Maman,

Il y a longtems que je m'attendois à vous annoncer une mauvaise nouvelle et que je m'aprêtois à pleurer avec vous sur la mort de ma respectable tante Repentigni, mes regrets sont une suite de ses qualités qui la rendoient chère à tous ceux qui la connoissoient, c'est une mère de douleur expirant avec tout le sang froid possible, ne regrettant la vie que par la privation où elle étoit alors de son fils et de son mary; le départ de son mari pour le Senégal lui avoit porté le dernier coup, elle tomboit journellement et personne que moi ne connoissoit ses chagrins, il a avoit trop de tems quelle étoit dans une état de souffrance morale pour y tenir plus longtems, la tête remplis que d'idées sinistres; sa maladie commença comme un coup de foudre, je vous en ai déjà fait le detail dans une lettre du mois d'aoust dernier mais, dans la crainte que ma lettre ne ce soit égarée, je me repête elle est tombée malade vers la fin de janvier 1784, époque du départ de son mari pour l'Afrique, une lettre reçue de lui au moment de son embarquement à Bordeaux la jetta dans des inquiétudes affreuses; peu de jours après une fièvre maligne des mieux caracterisées se declara, ce ne fut qu'au bout de 66 jours de sa maladie qu'on la regarda comme hors d'affaire; l'esprit étoit dans son assiette ordinaire, les accès de cette affreuse maladie étoient passés, elle étoit enfin dans une convalescence parfaite et je ne doute pas que si pour lors elle s'étoit embarqué pour France, nous l'aurions conservé, mais les suites d'une longue maladie, un estomac tout à fait anéantie, l'usage des jambes perdu par les vessicatoires, le peu de force enfin qui lui restoit lui ôtèrent le courage de s'embarquer; le désir d'ailleurs de revoir son fils qu'on croyoit devoir arriver tous les jours mais retenu par le conseil de guerre, la décidèrent à rester, j'en étoit secretement fâché et ce que je prévoyois alors ne s'est que trop vérifié: un corps épuisé demandoit les plus grands ménagements, la cause de ses maux devoit cesser; qu'elle étoit loin de faire tout ce qu'il faloit pour le guerir, elle mangeoit en cachette des choses indigestes qui lui perdaient de plus en plus l'estomac, son esprits étoit moins tranquille que jamais, rien au monde ne pouvoit la consoler aussy trainat-elle jusqu'au mois de juillet tantôt bien, tantôt mal, mais jamais dans une état tranquilisant, tems ou elle est morte, avec toute sa connoissance, d'une abcès dans la poitrine qui en crevant l'a etouffé.

Repentigni que nous sçavons à Cayenne doit arriver à tout moment, j'ai reçu de ses nouvelles, il est très affecté de la perte de sa pauvre mère; son arrivée icy sera un renouvellement de douleur, la croix de S^t Louis qu'il vient d'obtenir ne le consolera pas de la privation d'une mère qu'il idolatroit. Sa femme devoit vous écrire mais l'arrivée de son mary lui tourne la tête, elle *me donne trois barils de confiture pour vous envoyer: sçavoir un de gingembre, un de petit citron, papaye et écorce et l'autre de limes, je joint une caisse de liqueur de la Martinique de M^{de} Amphouc, et un baril de café de Marie Galante, le tout marqué C. L.*

J'ai reçu le sucre d'érable, le beaume du Canada, le capilaire et les prune à l'eau de vie que vous mavés envoyé, je me suis fait beaucoup d'honneur du sucre et du beaume; j'en ai donné à M^r et M^{de} la baronne de Clugny, j'en reçois journellement de nouveaux remerciements; j'ai d'ailleurs l'avantage d'être de leurs amis, ce qui me donne le plus grand agrément. Si vous pouvé m'envoyer des tablettes de sucre tout appreté et une certaine quantité de beaume, je suis sure de leurs faire grand plaisir. M. Duquesnel qui m'aime beaucoup et de qui je recois toute espece d'honneteté desire aussy avoir du beaume.

Je jouis, ma chère maman, d'une santé parfaite, ce climat si meurtrier pour les Européens ne l'est point pour moi, il est vrai que je mène une vie sobre quoique très active, je suis heureux autant qu'on puisse l'être éloigné d'une famille, d'un père et d'une mère qu'on n'a pas vû depuis 25 ans, je mène une vie tranquille jouissant de l'estime et de l'amitié de tous ordres de la colonies; le gouverneur actuel, le baron de Clugni, me comble d'amitié et de confiance.

Je ne pense point à me marier, je suis dégoûté du sacrement et quoiqu'il se soit présenté plusieurs partis assés avantageux j'ai constamment tenu bon, en me rabattant sur la résolution où j'étois de rester garçon, sans dire le dégoût réel que j'ai pour cet état; ce n'est pas cependant que je refuse un parti assés considérable pour mettre moi et les miens dans la grande aisance, mon ambition étant de travailler pour ma famille, je ne refuserois rien qui pût faire leur bonheur. Si j'étois seul je vous jure que je resterois comme je suis. Tous ce que vous me marqué touchant ma petite famille m'a singulierement intéressé, le mariage de ma sœur m'a comblé de satisfaction, puisqu'en trouvant un parti qui lui convint, elle se trouve heureuse, quant aux autres ils sont dans une âge ou il ne faut s'inquiéter que de leur éducations; j'ai reçu avec plaisir de leurs nouvelles et je vais leurs répondre pour les engager à continuer, j'espérois que ma sœur ainé m'auroit mandé comme elle se trouve dans son nouveau ménage, j'espère que vous l'engagerai à me satisfaire là dessus, qu'elle m'annoncera elle même que j'ai un neveu ou une nièce, qu'enfin à l'avenir nous aurons une correspondance suivie et pour m'assurer si la proposition lui fais plaisir, je la laisse commencer; embrassé la pour moi ainsi que son cher mary.

Ne oubliez pas auprès de mon oncle Deglis et de ma tante S^{te} Marie; vous ne me parlé jamais de ma tante Lotbiniere, de son fils et de sa femme, si vous les voyés vous pourai leurs apprendre, ce qu'il sçavent peut-être déjà, c'est que M. de Lotbiniere s'est fait reconnoître marquis; aprenés leurs aussy la mort de M^{de} de Repentigni.

Je ne reçois plus de nouvelle de mon frère, je ne sçai ce qu'il est devenue, j'espère en avoir par Repentigni; je suis bien charmé qu'il n'est pas été au Sénégal. Son oncle en est dit on rappelé, je pense qu'il pourroit bien venir de nos cotés, dans ce cas je verrois Chaussegros, toute ses incertitudes font que je ne veux point mabsenter et aller vous voir comme je l'avois proietté, d'ailleurs les bruits de guerre entre l'empereur et les Hollandois, qui se soutiennent que trop, me retient dans la crainte où je suis qu'elle soit générale, il est dit que j'éprouveré toutes sortes de contrariétés et qu'au moment où je croyais avoir la satisfaction de vous embrasser, je me trouve privé du plus grand plaisir que je puisse avoir. Quelle position pour moi d'être au milieu d'une famille chérie, d'un père et d'une mère dont je connois toute la tendresse; vous craigné que je ne vous trouve changée, ma chère maman, vos embrassements seront tout pour moi, la figure n'est rien pour votre fils, vivé longtems si vous voulé que je sois véritablement heureux, jouissé d'une bonne santé, je vous trouverai toujours belle.

M. de Céloron n'est pas encor arrivé de France, je m'empresserai à lui donner des nouvelles de sa famille et à lui fournir des occasions pour lui écrire; on en dit beaucoup de bien.

M. Duquesnel me charge de son respects pour vous et de ses compliments pour mon père, c'est un honnête habitans, fort attaché à ses affaires, aimant Repentigni comme lui même. Sa femme est morte depuis longtems, la jeune femme vous assure de son respect, elle est encore fort enfans pour le caractère. L'éducation

des créoles est fort retardé, ou, pour mieux dire, elle ne se forme qu'en France; elle aime beaucoup son mary. Je suis son cousin gaté, c'est-à-dire qu'elle m'aime plus que tous les autres. Enfin je me trouve icy dans une nouvelle famille.

Embrassé pour moi vos chers enfans, parlé leurs souvent de leur frère et soyé bien assuré que je ne suis pas celui qui vous aime le moins, sans vouloir vous aimer davantage; je ne suis point jaloux de leur bonheur parce qu'en faisant le leurs il fait le vôtre que je partage bien sincerement.

Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

Ma très chère maman,

Votre très humble, très obeissant serviteur et affectionné fils,

LERY.

A la Basse Terre le 27 mars 1785.

Je n'ai point de renseignements qui puissent vous dire ce qu'est devenue le jeune homme appelé Desaunier passé à la martinique en 1775.

A la Basse Terre de Guadeloupe le 27 Mars 1785.

Mon très cher père,

Je n'ai reçu jusqu'à present que le No. 1 de vos lettres de 1784 en datte du 1^{er} aoust 1784, j'en ai reçu davantage de ma mère, une du 12 7^{bre}, une autre du 3 octobre et une autre sans datte, que je présume être du 1^{er} aoust, m'étant parvenués avec la votre.

Vous sçavé, mon cher père, la perte que vous avés faite de votre sœur de Repentigni; j'en parle avec un très détail à ma mère, je n'en dirai pas davantage, elle mérite vos regrets, elle etoit fort attachée à sa famille, je ne veux pas augmenter votre sensibilité en vous rappelant ses vertus.

Je ne reçois plus de nouvelles de mon frère, le garde du roy; depuis qu'il a fait son service à Versailles, je n'en n'entend plus parler, Repentigni me marquoit cependant que c'était un très bon sujet, sans me dire où il l'avois vû, j'espère qu'il m'en donnera des lettres à son arrivée icy qui est très prochaine, puisque nous le sçavons à Cayenne.

J'ai été fort aise de l'établissement de ma sœur surtout depuis que je sçai qu'elle est heureuse; embrassé la pour moi ainsi que son mary, je ne leur écrit pas; j'en mande la raison à ma mère, j'ecris au reste de la petite famille que j'embrasse bien tendrement.

Je vous procurerai, s'il est possible, les extrait mortuaire que vous me demandé, celui de mon oncle mort à Cayenne sera facile à avoir.

De tous les Canadiens dont vous me parlé je n'ai vû que M^{re} Douville, Noyelle et Hazeur, le premier est en France, il a icy une assé belle habitation, il a des enfans qu'il cherche à placer, il étoit ci devant court à S^t barthelmi qui vient d'être donné au Suedois. Noyelle est marié à une veuve Dubuc. Il n'a point d'enfans et n'en n'aura jamais, il est à son aise et le seul capitaine à la suite du regiment de la

guadeloupe; les deux hazeur sont tous les deux capitaines en pied dans les mêmes régiments, qui vont être à l'instar de ceux de France.

Je ne sçai où mon frere a été prendre que j'étois ingénieur en chef à la Guadeloupe, j'en ai eu l'intérim pendant un an, je ne suis pas encor dans le cas, mais cela viendra si je me détermine à rester aux isles; jusqu'a présent je n'ai pas à me plaindre je jouis d'abord d'une santé parfaite, c'est le premier bien de la vie, en outre j'ai tout l'agrement possible, d'abord par l'amitié que me porte toute la maison Duquesnel où je retrouve une seconde famille, en second lieu par l'estime et la confiance que m'a donné le gouverneur, M. le baron de Clugny, capitaine de vaisseaux; je suis de sa société et je jouis de toute la considération qu'on peut désirer; rien ne manqueroit à mon bonheur, si je pouvois trouver le moment d'aller vous voir, mais l'incertitude où je suis du sort de M. de Repentigni que l'on dit rappellé du Senégal et les bruits de guerre qui se soutiennent entre l'empereur et les Hollandais m'arrête dans la crainte qu'elle ne devienne générale.

Je ne puis vous rendre aucune réponse pour ce qui regarde pierre Boysson, je n'ai pas eu occasion de faire des recherches bien exactes, je m'en occuperai cependant quant cela sera possible.

M. Duquesnel a été très sensible à votre souvenir ainsi que sa fille qui raffole de l'arrivée de son mary; elle vous envoie des confitures du pays et vous assure de son respect.

Je suis avec un très profond respect,

Mon très cher pere,

Votre très humble et très obeissant affectionné fils,

J. CHAUSSEGROS DE LERY.

A la Basse Terre, isle de la Guadeloupe, le 27 mars 1785.

J'ai reçu mon extrait de baptême que je suis fort aise d'avoir; envoyé moi je vous prie l'âge exact de mes frères et sœurs, avec l'époque de leur naissances.

A la Guadeloupe le 24 juin 1785.

Ma très chère mère,

Je profite d'une occasion qui part de cette colonie et qui va à Québec pour vous donner de mes nouvelles, vous devé avoir reçu les lettres que je vous ai envoyé par le capitaine Laforce, que j'ai été bien fâché de ne point voir avant son départ de la Basse-Terre où il à relâché, j'étois en tournée avec notre général; j'espère être plus heureux une autre fois.

Je pars ces jours cy pour l'isle de Tabago où je vais être employé pendant quelque mois, après quoi je compte revenir icy, autrement je retourne en France; je ne veux pas absolument rester dans cette colonie qui est très malsaine, les avantages d'ailleurs ne sont pas assés considerables pour courir les risques d'avoir les

fièvres du pays et de ruiner la meilleure santé; jusqu'à ce moment, je n'ai pas à me plaindre du climat, il est vrai que je mène une vie on ne peut pas plus régulière; continué au reste à toujours m'adresser vos lettres à la Guadeloupe; mon absence ne sera pas longue, quelque chose qui arrive.

Repentigni est icy et j'ai le regret de le quitter au moment où je croyois pouvoir passer quelque tems avec lui; il semble que les événements ce succèdent pour me contrairier, c'est un ami vrai et solide que je chérie comme un frère. Si vous connoissiez son âme vous vous glorifieriez d'avoir pour neveu une aussi honnête créature. il écrit à mon père, il lui peint sans doute son extrême douleur sur la perte de sa pauvre mère, il lui étoit fort attaché il n'y pense jamais sans pleurer; c'est un cœur sensible qui regrette une mère tendre et dont il fesoit toute la satisfaction. il vient de recevoir des nouvelles de son père du 23 mars dernier; il ce portoit à merveille au Sénégal où il commande toujours. Il marque qu'il demande un Congé pour aller à la fin de l'année rendre lui-même ses comptes au ministre, mais je doute qu'il l'obtienne.

Repentigni vient d'avoir une attaque de goutte, c'est l'avoir de bonne heure; je ne sçai si je vous ai marqué qu'il avoit la croix de S^t louis. Sa femme vous assure de son respect et de tout son attachement, je suis dans ce moment chez M. Duquesnel à faire mes adieux, il me charge tous de vous dire un million de choses; le petit Repentigni qui est auprès de moi me tourmente, c'est mon filleul; il vous embrasse bien tendrement, ainsi que son oncle et tous ces cousins et cousines, c'est le drôle le plus espiegle qu'il soit possible de voir.

Je n'écris pas à mon père par cette occasion, je le feré à mon arrivé à Tabago et par les isles angloises, embrassé pour moi mes frères et sœurs; mes respects à mes oncles et à mes tantes, vous avé sansdoute sçu que mon oncle Lotbinière avoit été reconeu marquis; j'ai reçu des nouvelles de mon frère, il doit être de service à Versailles le 1^o de juillet prochain.

Je suis avec un tendre attachement,

Ma chère mère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LERY.

M. de Celoron (1) doit écrire par cette occasion à la famille; il est arrivé depuis deux mois.

A Tabago le 16 fevrier 1786.

Ma très chère maman,

J'ai reçu vos lettres du 18 aoust, 22 7^{bre} et 1 9^{bre} de l'année dernière; vous ne devé pas douter de la joie que j'éprouve toutes les fois que je reçois de vos nouvelles, je vois avec plaisir que vous jouissée ainsi que toute la famille d'une bonne santé, il ne manque à mon bonheur que d'obtenir le congé que je sollicite pour aller dans vos bras jouir des embrassements d'une mère tendrement chérie de ses enfans;

(1) A consulter sur ce M. de Céloron la *Famille de Céloron de Blainville*, de Pierre-Georges Roy.

mais, chère maman, je tiens à un service qu'on ne quitte pas sans difficulté, ma position, l'éloignement où nous sommes, la situation actuelle des choses dans ces colonies, sont des obstacles qu'on ne peut vaincre sans peine, j'ai écrit à cette occasion à mon frère, à M. de S^t amand et à toutes mes connoissances, je ne sçai si je réussirai à l'envie que j'ai d'aller vous joindre dans quelque tems; j'avois mandé que je désirois recevoir mon congé dans le courant de janvier, mais rien n'est encor arrivé, je crains même de ne pas l'obtenir dans ce moment ou, que le recevant, le peu d'officiers du genie qu'il y a aux Antilles m'oblige à attendre qu'il en vienne au moins un d'Europe pour me relever; dans ce cas mon voyage est bien incertain, pour cette année, je ne désespère cependant pas encor de vous voir bientôt; que cela ne vous empêche pas de m'écrire, jignore si je passerai d'abord en France ou bien si je partirai directement des isles angloises, tout dépend des circonstances.

Je vois par votre dernière lettre les inquiétudes que vous aviez sur mon séjour dans cette colonie, voilà six mois passés que j'ai sans avoir éprouvé la plus légère indisposition, il n'est pas vrai je vous assure qu'elle soye aussi saine que vous la dit le colonel Johnstone (1); elle ressemble à toutes les autres, ni plus ni moins meurtrière; il y a une chose certaine c'est que je m'porte aussi bien qu'à la Guadeloupe, au reste je ne dois y rester que deux mois, mais l'officier envoyé pour me relever ayant donné sa démission, je me trouve forcé d'attendre un officier de France; voyez, ma chère, maman, combien de contrariétés: d'une part je me trouve séparé de Repentigni, le meilleur de mes amis, nous nous étions nécessaires; il sent cette privation comme moi, de l'autre je serai peut-être dans l'impossibilité d'aller joindre cette année une famille dont je suis séparé depuis vingt quatre ans; quelle position, j'en sens toute la cruauté je voudrais être moins sensible, j'en serois faiblement affecté et mon bonheur en seroit plus grand; la vie est traversée de peines et d'inquiétudes, la separation, à laquelle je suis peut-être condamné, de ma famille m'est très dure, je sçai seulement que j'ai un père et une mère qui m'aiment tendrement, voilà ma consolation et le prix de l'attachement que je leur porte.

Je savois les différentes affaires qu'avoit eut mon frère avec le jeune homme dont vous me parlez, avec les détails que j'ignore à bien des égards, je suis bien tranquille sur son compte, mais en même tems je lui ai marqué d'éviter à l'avenir de se compromettre avec qui que ce soit; un homme qui n'a que des affaires malheureuses passe toujours pour un retailleur et il est dangereux à l'âge de Chaussegros de passer pour tel, il est fait pour parvenir, il faut par conséquent qu'il évite la société des étourdis; qu'il fréquente peu les cafés et autres lieux publics, c'est là où se tiennent les propos et que par des redites sans fin vrais ou faux on se fait des affaires dont les suites influent sur le bien être du malheureux sans appuis, qui ne se fait connoître que par des duels.

Quand pourrois-je être assés heureux pour l'avoir auprès de moi, quelle satisfaction j'éprouverois si par des circonstances heureuses ils pouvoient être placés dans une colonie où je pourrois l'être aussi; en vérité ces jouissances ne sont pas faites pour moy et combien de frères qui n'en ont que le nom qui se trouvent sans cesse ensemble, ils ne sentent pas le prix de cette jouissance. J'ai reçu avec plaisir les épitres de mes frères et sœurs, j'y répond avec d'autant plus d'intérêt que j'espère qu'ils continueront à me donner de leurs nouvelles.

(1) Probablement William Johnstone, marié à Marie-Angélique Martel de Brouage. M. Johnstone mourut général.

Le capitaine Laforce (1) ma fait remettre les différentes caises et barils tant à mon adresse qu'à celle de M^{de} de Repentigni, je lui en ai fait mes remerciements; il vient de m'écrire qu'il partoit à la fin de ce mois, ainsi c'est lui qui vous remettra ces lettres cy.

Je suis bien étonné de ce que vous me marquâ de ma tante Landriève, depuis quand roule-t-elle carrosse? Je vous assure que M^{de} Pean ce trompe, si la chose étoit vraie, soyé sûre que ce seroit une folie de ses enfans qui lui mangent sa fortune qui est bien la leur, mais, n'importe, je sçai à n'en pouvoir douter qu'elle est très mal aisé dans ce moment, elle a peut-être une chaise pour aller de sa campagne à la ville, chose qui lui devient économique par les louages qui sont d'une cherté affreuse à Tours.

La pauvre M^{elle} de Repentigni est morte; ma tante Landriève ma fait le détail de sa maladie; elle a été tuée par les médecins qui lui ont posé les mouches pour des attaques de nerfs, en vérité les médecins sont d'une ignorance, qui, souvent, m'en fait désirer la destruction; je ne sçai pas trop s'il n'en résulteroit pas un bien pour l'humanité, c'étoit une fille de mérite qui mérite bien les regrets de ses parens et amis. Mon oncle de Repentigni doit être actuellement à Paris, si toutefois il n'a pas succombé dans un voyage, d'où peu d'Européens son revenus, au Sénégal; nous avons sçus par les papiers publics qu'on avoit nommé à son gouvernement et il mandoit à son fils il y a six mois qu'il seroit en décembre à Paris.

Ne m'oubliez pas auprès de ma sainte tante S^{te} Marie, ses prières sont sans doute exaucées, car je me porte à merveille. J'aime beaucoup cette chère tante qui, aimant Dieu, aime aussi ses parens. Mes assurances de respect à mon oncle Degly, je ne sçai si j'ai rêvé que l'évêque étoit mort, qu'il l'avoit remplacé comme étant coadjuteur, je lui en fais dans ce cas mon compliment; je regretterois de n'avoir pas la soutane pour être son coadjuteur, j'aurois bien soin de lui car je désire qu'il conserve sa bonne santé. M^{de} De Repentigni est grosse de six mois, ce qui contrarie beaucoup son mary qui comptoit passer en France avec elle au mois de may prochain, mais vû la circonstance il y a bien apparence qu'il sera obligé d'attendre jusquen 1787, encor reste à savoir s'il seront assés raisonnables pour ne pas tomber dans le même inconvenient, car ils sont jeunes et ne perdent pas de tems.

Je désire ardemment suivre de près ma lettre, je le souhaite pour bien des raisons, mais que je suis (loin) d'y compter jusqu'à un certain point.

Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

Ma chère maman,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

J. F. CHAUSSEGROS DE LERY.

Je vois avec plaisir que mon petit frère Alexandre (2) ne quitte pas la chère maman, puisqu'il m'a écrit sur la même lettre; j'en fais autant pour dire à mon cher frère que je l'aime bien tendrement.

J. F. C. DE LERY.

(1) Hippolyte Laforce décédé à Québec le 4 février 1802. Son acte de sépulture le qualifie de juge à paix, lieutenant-colonel du premier bataillon de la milice canadienne, ancien capitaine des vaisseaux du Roi et ancien marguillier de Notre-Dame de Québec.

(2) Alexandre Chausseros de Lery né à Québec le 12 août 1778. Il décéda à la Guadeloupe en 1818. Il étoit colonel dans l'armée coloniale.

A Tabago le 16 fevrier 1786.

Mon très cher père,

J'ai reçu par le retour du Cap^a Laforce votre lettre du 17 aoust de l'année dernière, avec les différentes caisses et le baril que vous m'avé envoyé, tant pour moi que pour la maison Duquesnel, le baril avoit souffert, il c'est trouvé six bouteilles de beaume de cassés et qui n'ont pû servir. M. Duquesnel n'en n'a pas moins reçu ce qui lui revenoit.

J'ai envoyé au baron de Clugny de tout ce que vous avié destiné pour moi, je n'en n'ai point encore eu de nouvelles, je sçai cependant que le tout lui est parvenu, c'est un bon ami que j'ai, mais son amitié ne peut rien pour moi dans ce moment où il n'y a que le nombre d'officiers nécessaires pour le service des fortifications aux Antilles; celui qui devoit venir me relever icy a donné sa démission de sorte qu'il faut que j'attende de France celui qui a été demandé en remplacement, tout cecy me contrarie d'autant que le baron de Clugny devoit m'amener avec lui en Europe où il va faire un voyage d'une an pour sa santé; j'aurois par son moyen obtenu tout ce que j'aurois désiré, tant pour le congé que je sollicite pour aller en Canada que pour ce qui regarde l'avènement de mon frère, cela n'empêchera pas que je le lui recommanderé fortement; je mande à mon frère d'aller le voir à Paris et pour cela de faire en sorte d'être de service au mois de juillet prochain, je serois fort d'avis, ainsi que vous, qu'il fut placé dans une de ses colonies avec moi, mais, mon cher père, vous ignoré que pour avoir seulement une aide-majorité de place, qu'il faut d'abord être capitaine, qu'en outre aujourd'hui il est nécessaire d'avoir d'abord servi dans le département de la marine et qu'en outre il faut que les demandes en soyent faites par les généraux du gouverneur de ses isles.

Ainsi il faut d'abord que mon frère soit fait capitaine, ce qui me paroît assé difficile, car pour avoir servi dans les colonies on vaincroit peut-être cette difficulté. Aureste vous devé croire que je ne negligéré rien de ce qui pourroit lui être avantageux et si j'allois en France dans ce moment je serois bien malheureux si je ne fesois pas quelque chose pour lui.

Si vous avé, mon cher père, autant d'envie que j'en ai de vous voir, il faut que de votre côté vous fassié quelques démarches pour cela, vous mavé marqué que le gouverneur Hamilton (1), qui passoit en Angleterre, devoit me recommander au maréchal de Castries et de Ségur et bien par son moyen, ou par le gouverneur d'aujourd'hui, ne pouvé vous pas faire parler l'ambassadeurs? Peut-on refuser par ce moyen une grace aussy légère, dans le fait?

Je ne vois pas de possibilité à vous envoyer cette année le vin de champagne que vous désiré, il faudroit que je fus à la Martinique pour faire cette emplette de manière à vous procurer du bon, car on est souvent trompé sur cette marchandise facile à falsifier. Je ferai ensorte de vous en porter si je puis aller en Canada cette année, mais hélas ! j'ai bien peur que non.

Je reçois de tems en tems des nouvelles de Repentigni; sa femme est grosse, ce qui l'empêchera de passer en France cette année; son père doit être à Paris, il a dû être relevé par le ch^{er} de Bouflers, maréchal des camps et armées du Roy. L'habitation de M. Duquesnel est dans le quartier de la Capesterre, un des plus beaux, des plus riches et des plus sains de l'isle de la Guadeloupe.

(1) Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1782 à 1785. Il décéda à Antigua le 29 septembre 1796.

Il y a un tems infinie que je n'ai eu de lettres de mon frère et plus encor de M. de S^t amand; vous apprendré la mort de M^{lle} Repentigni, fille respectable à tous égards; le petit Repentigni, fils du marin, étoit en station icy sur une corvette du roy qui part incessamment pour France; c'est un garçon très délicat et depuis qu'il a eut le petite vérole il y voit très peu, ce qui est un grand inconvénient pour un marin, il est garde de la marine, mais je doute qu'il puisse continuer ce service, qu'il fait d'ailleurs avec répugnance.

Vous m'avé parlé de M^{rs} haleur; ils sont tous les deux dans cette isle, capitaines dans le régiment de la Guadeloupe, je suis fort lié avec eux, ils me chargent de vous assurer de leurs respects; l'ainé commande dans ce moment les troupes de la garnison. Ci joint une lettre qu'ils écrivent à M^{de} de Varennes, relativement à des papiers de familles dont ils ont un extrême besoin, si M^{de} de Varennes étoit malheureusement morte, ils vous prient de décacheter la lettre et de vous charger de cette affaire, s'engageant de payer d'ailleurs tous les frais qu'elle occasionnera et, dans tous les cas, ils vous prient d'en prendre connoissance et de faire tout ce qui dépendra de vous pour les satisfaire, au moyen des recherches qui sont nécessaires et indiquées dans la lettre en question; ce sont d'excellents sujets, l'ainé demande la croix de S^t louis pour retraite; il veut aller à la Louisianne finir sa carrière. Ils ont, ainsi qu'un troisième frère, résidant à la Louisianne auprès de leur mère, une habitation assés considérable et il faut au moins dix ans encor pour la mettre en valeur.

Comme dans ce pays il y a des mutations continuelles et qu'au moment ou l'on y pense le moins, on éprouve des changements, je vous prie d'envoyer tout ce qui regardera cette affaire sous le couvert de M. Duquesnel.

Je suis avec un très profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obeissant et très soumis fils,

J. F. CHAUSSEGROS DE LERY.

A Tabago le 26 juin 1786.

Mon très cher père,

Je vois par votre lettre n^o 2 de l'année dernière, qui m'est parvenue après le départ du Cap^e hy. Laforce pour Québec, que vous desiré que mon frère, le garde du Roy, change de service; je le voudrois bien aussy, si la chose pouvoit se faire à son avantage, mais aujourd'hui les places sont très rares, le nombre des demandants est considérable, ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on réussit à placer les jeunes gens, les ordonnances de la Marine sont très sévères. Les troupes sont enrégimentées, il faut passer par le dépôt de l'Orient un certain tems pour y avoir une sous lieutenantance, les places d'aide majors de colonies ne sont plus données qu'à des capitaines qui sont du département de la marine.

D'après cet exposé vous voyé que jusqu'à présent mon frère n'a rien de ce qu'il faut pour remplir nos vues, je ne scai pas trop si une lieutenantance au dépôt

équivaudroit à son rang dans les gardes du corps, j'ai vû par moimême que ces troupes ne jouissoit pas d'une très grande consideration. J'ai marqué à ma mère la manière dont il convenoit de s'y prendre, je vous renvois à sa lettre; en attendant je l'ai recommandé au baron de Clugny, qui est parti pour France, c'est à lui à gagner sa confiance, il jouit auprès du maréchal de Castries de toute la considération possible, c'est un homme d'ailleurs très serviable pour ses amis, je suis dans une corespondance suivie avec lui, je ne manquerai pas dans toute mes lettres de lui en parler.

Il y a longtems que je n'ai eu de nouvelles de M. de Repentigny, ainsi que son fils; nous savons cependant qu'il est relevé par le ch^{er} de Boufflers, maréchal de Camp. Il doit être dans ce moment à Paris et pourra être d'un grand secours pour Chaussegros.

Votre portrait qu'avoit votre pauvre sœur est en france: Repentigni me le donnera.

Je ne sçai sur quel modèle le cachet que M. de s^t amand m'a envoyé est fait, je ne vous ai jamais connu d'autres armes que celles qui y sont gravées.

Je jouie d'une excellente santé à Tabago où les régiments perdent tous les ans le tiers de leurs soldats, il y a eut entr'autres cette année une épidémie qui donnera plus que cette proportion; J'ai beaucoup engraisé depuis onze mois que je suis arrivé, je l'attribue à la grande quantité de bierre que l'on boit avec les Anglois.

Je n'ai point prétendu vous dire que j'avois tout à fait renoncé au mariage, rien ne m'engage à faire un semblable vœu, j'assure seulement que l'envie, bien loin de m'en prendre, me laisse tous les jours; je pense comme l'a fort bien remarqué ma mère, qu'il y a tout autant dans le mariage de femmes trompées que d'hommes, or comme je ne veux point faire de dupe, je ne veux pas non plus l'être.

J'ai beaucoup entendu parler de M. la Potherie à M. de S^t ours, capitaine de vaisseau, il n'étoit pas très au fait de ce qui concernoit sa famille quoiqu'il soit des S^t ours du Canada.

M^{rs} hazeur sont tous les deux icy; leur nom est bien De Lorme. Celui de ce nom mort en 1733 étoit leur oncle; ils vous assurent de leurs respects et vous recommandent leurs affaires.

Je suis avec un très profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. J. CHAUSSEGROS DE LERY.

Je fais tous ce qui depend de moi pour aller vous embrasser, vous verrai par la lettre de ma mère ce que j'ai fait pour réussir dans mon projet et ce que je fais encor. elle est aussy chargé de mes compliments et respects pour la famille.

A Tabago le 26 juin 1786.

Ma très chère maman,

Depuis mes dernières lettres par le Cap^e laforce, parti de la Martinique au mois d'avril dernier, j'ai reçu vos lettres du 15 de juin 1785, je vois toujours avec plaisir que vous pensé à votre fils, en lui donnant le plus souvent qu'il vous est possible de vos nouvelles; vous devé croire que rien ne peut m'être plus agréable, une seule chose me contrarie c'est de ne pouvoir remplir le projet que j'avois d'aller vous embrasser cette année, la saison est déjà très avancée, mon congé n'arrive pas plus que mon successeur à Tabago; voilà onze mois à present que J'y suis sans prévoir l'époque ou j'en sortirai, tout ceci me donne du chagrin parce qu'il est possible que l'année prochaine les affaires politiques ne me permettent point de faire mon voyage; enfin, ma chere maman, je vous assure que je fais tout ce qui dépend de moi pour aller vous voir, mon envie peut égaler la vôtre; je viens de redemander de nouveau un congé et un successeur pour la chefferie de cette isle.

Je n'ai point eu de lettres de mon frère depuis le 1^e aoust 1785, je sçai cependant qu'il ce portoit bien au 1^e janvier de cette année, je suis bien certain d'ailleurs que ce n'est point mauvaise volonté de sa part et qu'il m'est fort attaché; je ne l'en aime pas moins, je l'ai fort recommandé au baron de Clugny parti pour France le 9 de ce mois, j'ai prevenu mon frère d'aller le voir et de tâcher de gagner son amitié; le gouverneur m'aime beaucoup, mais je ne veux point être indiscret, c'est pourquoi je ne lui demande rien de positif pour lui, je lui marque seulement qu'il est dans un service fatigant, que la famille désireroit qu'il pût entrer dans un autre qui le fut moins, que mon avis étoit qu'il ne quitta pas un emploi certain pour un qui ne le fut pas, que je le recommandois à sa bienveillance et de l'honorer de ses conseils.

Je marque ensuite particulièrement à mon frère de faire en sorte d'être son aide de camp, avec un congé du Roy, que c'est le seul moyen d'obtenir une place d'aide major dans les colonies; si tout cela pouvoit réussir, je me croirois fort heureux, je sçacrifirois volontiers encor dix ans de ma vie, dans les colonies, pour donner le tems à mes autres frères de se placer solidement.

Il y à un siècle que je n'ai entendu parler de Chaussegros, le Cap^e de vaisseaux; il est, je crois, marié avec une demoiselle Vidal, fille du Cap^e de port de Toulon, il y avoit longtems que ces amours duroient et beaucoup de personnes m'ont assuré qu'il avoit fait un mariage de conscience.

Je n'ai point eu connoissance, ni entendu parler du nègre dont vous voudrié avoir des nouvelles.

Repentigni, dont je reçois souvent des nouvelles, ne partira pas pour France cette année; il doit être père dans ce moment d'un second enfant. il m'a demandé par où il pouroit ecrire en Canada, je lui ai indiqué la voie de M. de S^t amand, dont je me sers pour celle cy; dans huit ou dix jours j'espère encore pouvoir vous écrire par une occasion qui part d'icy pour S^t Pierre et Miquelon; un Anglois de ma connoissance va pour y établir une maison de commerce, il m'a promis qu'il vous feroit passer exactement mes lettres.

Embrassé pour moi mes freres et sœurs sans moublier auprès de M. Couillard (1) ni de M. et M^{de} Jonhtoun, mes respects à mon oncle Degly et à ma tante S^{te} marie.

Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

Ma très chère maman,

Votre très humble, très obeissant et très affectionné fils,

F. J. C. DE LERY.

Je prie M. de S^t amand, notre respectable ami, de m'envoyer l'adresse de son corespondant à Londres; nous avons icy un paquebot qui y va tous les mois et un qui en revient, ce seroit un moyen d'avoir souvent de vos nouvelles et de vous en donner des miennes.

Scarborough le 22 Juillet 1786.

Ma très chère maman,

Il se presente une occasion trop certaine pour ne pas vous donner de mes nouvelles, un negotiant de cette isle va établir une maison de commerce aux isles de S^t pierre et de Miquelon, il me promet de vous faire parvenir mes lettres; jugé, ma très chere maman, si je puis résister à une offre de cette espèce.

M^{de} de Repentigny vient d'acoucher d'un garçon énorme pour sa grosseur, l'enfantement a été on ne peut pas plus douloureux: la mere et l'enfant ont pensé périr, ils ne doivent leur existence qu'à l'habilité du chirugiens; Repentigny m'en ecrit encor tout tremblant.

J'attends de jour en jour de vos nouvelles, je suis toujours à Tabago, attendant avec la plus vive impatience le moment ou je serai relevé; j'ai des certitudes pour l'être bientôt sans pour cela m'en flatter beaucoup. j'attends un congé de la Martinique pour aller passer l'hyvernage à la Guadeloupe chez M. Duquesnel; s'il tarde encore quelques jours, je n'en profiterai pas a cause des approches de l'hyvernage qui rendent cette navigation dangereuse; en attendant je pars demain matin pour la Barbade avec notre gouverneur.

Embrassé pour moi mes frères et sœurs, mes respects à mes oncles et à mes tantes, je suis obligé de fermer mes lettres pour profiter de l'occasion.

Je suis avec un très profond respect,

ma très chère maman,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

DE LERY.

Scarborough le 22 juillet 1786.

A Mad^{me} de Lery a québec.

(1) Jean-Baptiste Couillard, seigneur de la Rivière-du-Sud, marié le 14 juillet 1784 à Marie-Angélique Chaussegros de Lery, sœur de M. de Lery.

A Tabago le 22 Juillet 1786.

Mon très cher père,

Je profite d'une occasion qui se présente pour les isles de S^t pierre et de Miquelon pour vous donner de mes nouvelles; le negociant qui va établir une maison dans ces isles m'a bien promis de vous faire tenir mes lettres avec exactitude.

Je suis toujours à Tabago où j'attends le moment où mon successeur viendra me remplacer, ce qui probablement me donnera la facilité d'aller vous voir. Le baron de Clugny qui doit être actuellement en Europe m'a écrit avant son départ qu'il n'oublieroit pas mon affaire et qu'à coup sûr je ne tarderois pas longtems après son arrivée en France de recevoir un congé pour le Canada, qu'il solliciteroit lui-même avec toute la chaleur possible. Si les choses vont au gré de mes desirs j'espère donc vous embrasser au mois d'avril ou de may prochain.

Je viens de recevoir des nouvelles de mon frère. Ma tante Landrieve m'écrit qu'elle l'attend chez elle dans les premiers jours de juillet. M. de Repentigny étoit aussy attendu vers la fin d'avril à Paris, nous pouvons avoir de ses nouvelles à chaque instant, il vous écrira sansdoute. je suis fort aise qu'il ce rencontre avec le baron de Clugny parcequ'il est possible qu'ils fassent quelque chose pour mon frère.

Madame de Repentigny est accouchée d'un garçon le 16 du mois dernier. Son mari viens de me l'écrire; ils partent tous pour l'Europe dans le commencement de l'année prochaine. je vous ai écrit en dernier lieu par M. de S^t amand; il y à un tems infini que je n'ai eu de ses nouvelles.

M^{rs} haleur qui sont destinés à rester icy jusqu'à la fin de l'année, qu'ils retourneront à la Guadeloupe, me chargent de vous assurer de leurs respects. Ce sont de très bon officiers qui jouissent d'une excellente réputation et qui la meritent bien à tous egard.

Je suis avec un très profond respect,

mon très cher père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. J. CHAUSSEGROS DE LERY.

A Tabago le 22 juillet 1786.

A M^r de Lery, ch^r de S^t Louis, a Québec.

A la Guadeloupe le 17 mars 1787.

Mon très cher père,

J'ai reçu l'année dernière vos lettres du 12 juin, 26 octobre, 8 et 9 novembre de la même année, je suis on ne peut pas plus surpris que celles que je vous avais precedemment écrites ne vous soyent pas parvenuës.

Je profite du départ du capitaine Laforce pour vous donner de mes nouvelles et vous annoncer que je pars moi-même dans le courant de juin; je passerai par S^t Domingue et me rendrai de là à Terre-neuve d'où j'espère pouvoir aller facilement à Québec.

Si vous avez quelques connaissances à Terre-neuve, je vous prie de me recommander, afin que je ne sois pas embarrassé, j'aurai des lettres de nos généraux pour le gouverneur.

Je vous envoie une lettre de Repentigny, il vous apprend la mort de son père à laquelle nous avons été tous bien sensibles, il est actuellement en France où ses affaires l'ont obligé d'aller sans sa femme; elle va le rejoindre au mois de mai prochain.

Je n'entre avec vous dans aucun détail parce que j'imagine que l'on vous a mandé cette mort de Paris.

Je me vois forcé de tirer une lettre de change de cent louis sur M. de S^t amand, quoiqu'il n'ait pas à moi toute cette somme entre les mains, je le prévient de prendre le surplus sur l'argent qu'il a à vous; ce n'est qu'un emprunt que je vous fais, à mon retour icy je vous rembourserai avec exactitude, vous pouvez y compter.

M. Levasseur, fils de celui de Québec, demeurant dans la rue du Sault-au-Matlot, à la basse ville, demeure aujourd'hui chez M. Duquesnel avec 1200^l du pays par an, nourri, blanchi, etc. C'est à la recommandation de M^{de} de S^t ours, de Montréal, que Repentigny et moi l'avons placé comme économe. Il conduit en 2^e les nègres de l'habitation. Il a beaucoup de goût pour la culture. C'est un jeune homme studieux et sage, qui fera fortune s'il continue à s'appliquer; son état est aujourd'hui le plus honnête et où l'on s'enrichit le plus vite.

M. Duquesnel me charge d'un million de choses pour vous, A mon retour de Tabago j'ai fait une maladie assez grave chez lui, il n'y a pas de secours que l'on ne m'ait donnés. M^{de} de Repentigny et la C^{esse} d'Escornais, nièce de feu M^{de} Duquesnel, mon prodiguée tous leur soins.

Pendant mon séjour à Tabago nous avons perdu la moitié des officiers de la garnison. M. Charrette, fils de M^{de} la Perelle, L^t au régiment de la Guadeloupe, a été du nombre des malheureux (1).

M. de S^t ours, capitaine de vaisseau, est aussi mort en France, à la suite d'une campagne fatigante qu'il venoit de faire dans ses îles.

Je suis avec un très profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. F. CHAUSSEGROS DE LERY.

(1) Ce M. de la Perelle était peut-être le petit-fils de Jean-François Eury de la Perelle, marié à Françoise-Charlotte Aubert de la Chesnaye. A consulter sur les Eury de la Perelle la *Famille Aubert de Gaspé*, de Pierre-Georges Roy.

A la Guadeloupe le 17 mars 1787.

Ma très chère maman,

Je laisse encore partir le capitaine Laforce sans profiter de son occasion pour aller vous voir. Je vous annonce cependant avec autant de plaisir que de satisfaction que je me mets en route au mois de juin prochain, je vais par S^t Domingue et Terre-Neuve, parce que j'espère trouver dans ce dernier endroit une occasion sûre pour Québec. Je ne saurois vous exprimer, ma chère maman, tout ce qui se passe dans mon intérieur quand je pense que je vais vous voir et vous embrasser avec toute une famille que J'aime et à qui j'ai voué, sans la connoître, le plus tendre attachement.

Vous avez appris la mort du pauvre M. de Repentigny décédé à Paris au mois d'octobre dernier; mon frère l'a vu peu de jours avant; il doit vous avoir fait les détails de son misérable état, son fils est parti pour France le 23 décembre, la saison étoit trop mauvaise pour amener sa femme et ses Enfants; ils vont tous le rejoindre au mois de mai; lorsqu'ils seront partis je songerai sérieusement à mon départ.

Je viens d'être assés malade; le séjour de Tabago m'avoit donné sur les oreilles, il ny paroît plus aujourd'hui et j'espère que vous me verrez bien portant.

Je ne conçois pas par quelle fatalité vous ne recevez pas de mes nouvelles, je vous écrit cependans par nos isles et par France.

Je n'ai pas de nouvelles de Lery depuis le mois d'octobre, il étoit alors de service à Versailles, je pense qu'il ira ensuite à Tours voir M^{de} Landriève qui me marque être fort fâchée de ne pas le voir plus souvent. Desbordes va servir dans la marine, il doit être parti pour l'Inde embarqué sur le même bâtiment que le petit Repentigni, de Tours, en qualité de volontaire, je ne sçai sil réussira; il lui faut pour cela beaucoup d'application et, malheureusement, il a toujours été fort gâté, c'est dommage, il a de l'esprit et un excellent caractère.

Je ne sçai quel compte a pu faire mon oncle Lotbinière sur notre brouillerie; j'entrevois seulement par ce que vous m'en dites qu'il n'a pas dit la vérité, nous en causerons; ce seroit mal employer le papier qui me reste que d'entrer icy dans quelques détails avec vous. J'aime bien mieux vous parler de mes bon parens du Canada, combien je vais avoir de plaisir à les voir, je goûterai une joie infinie à me trouver au milieu de votre petite famille; s'ils me sont attaché, je ne les aime pas moins.

Ne m'oubliez pas auprès de M. et M^{de} Couillard, de mon oncle Degly, de ma tante S^{te} marie et enfin de tous ceux qui m'appartiennent.

Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

Ma très chère maman,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. F. CHAUSSEGROS DE LERY.

J'ai reçu les 5 B^{elles} de beaume que vous m'avez envoyé.

A la Guadeloupe le 4 7^{bre} 1787.

Ma très chere maman,

Il est décidé que tout soppose à mon bonheur, je comptois faire le voyage du Canada cette année, je vous ai détaillé ainsi que mon père les raisons qui m'en ont empêché.

J'ai peu de tems à vous écrire; vous savez sandoute le malheur du pauvre capitaine Laforce qui a perdu son bâtiment. Il s'est heureusement sauvé, je devois primitivement m'embarquer avec lui; a quelque chose malheur est bon. j'ai fait cette année deux maladies assé sérieuses, surtout la première; je me porte à merveille aujourd'hui; vous savé que M^{de} de Repentigny a été rejoindre son mari, nous attendons à tout moment des nouvelles de son arrivée en France, etant parti le 22 de mai.

Jespère que toute la famille grande et petite se porte bien, je les embrasse bien tendrement et comme je les aime, je me serois bien réjouie avec eux mais que voulué vous, Ma chère maman, on n'est pas dans ce monde pour faire ses volontés et satisfaire les vœux de son cœur.

On ne me laisse que le tems de vous assurer du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis pour la vie,

Ma très chère maman,

Votre très humble et très obeissant serviteur et affectionné fils,

J. F. CHAUSSEGROS DE LERY.

B^{tre}, g^{lpe}, le 4 7^{bre} 1787.

Le Cap^e Grant reviendra peut-être à la guadeloupe; j'ai diné avec lui chez son armateur, il me paraît être un parfait honnête homme, je vous le recommande; il ma promis daller vous voir.

A la Guadeloupe le 5 mars 1788.

Ma très chere maman,

J'ai reçu vos deux lettres du 18 octobre et 5 novembre de l'année dernière, j'ai été bien aise d'apprendre que vous etié en bonne santé, ainsi que mon père et toute la famille. S'il y a quelque chose qui puisse me dédommager de ne pas vous voir, c'est sandoute davoit souvent de vos nouvelles, soyé persuadé, ma chère maman, que je négligerai aucune occasion pour vous donner des miennes, je connois toute votre tendresse, un long silence doit causer bien de l'inquiétude à une aussi bonne maman; à l'avenir, je ferai passer mes lettres par les isles angloises. le Cap^e Grant a été à la Barbade, il m'a fait tenir vos lettres par la Dominique, quant à la caisse d'essence de sapinette, je ne l'ai point encor reçue; je voudrais bien que ce bon capitaine put venir faire un tour dans notre isle, il pourroit vous parler plus sûrement de moi et je pense qu'en me connoissant mieux il ne me flatteroit pas autant qu'il l'a deja fait dans ce qu'il pourroit vous dire à mon égard: *je ne parle point l'anglois ainsi qu'il vous l'a assuré, j'ai été assé negligent pour ne pas mettre à profit ce que j'en avois appris à Paris chez les Benedictins anglois de la rue St-jaques, je my*

serois remis si j'étois resté à Tabago où j'étois continuellement avec des Anglois, mais dans cette colonie on parle très peu cette langue. je ne suis pas non plus un bel homme, je suis d'une taille fort ordinaire n'ayant que cinq pieds, trois pouces, trois lignes, pieds nus, fait comme le commun des marthyrs, d'un embonpoint très honnête. On assure que j'ai de vous le haut du visage et le bas du visage de mon père. Le séjour des colonies n'a guere changé mon teint ou l'on devient ordinairement jaune, il me paroît que le Cap^e Grant m'a vû en beau, il tient de la galanterie françoise, il a voulu vous faire sa cour.

Je sens, ma chère maman, combien il doit vous en coûter à vous séparer de vos enfans, c'est un sacrifice que vous faite à votre extrême tendresse pour eux, vous les aimé sans foiblesse et sacrifiez votre intérêt personnel à leur bonheur futur, ils doivent vous en chérir d'avantage; la douleur que vous donne des séparations aussy cruelles ne s'effacera que par la satisfaction qu'ils doivent vous donner, oui, ma chère maman, vos enfans se ressentiront toujours de la bonne education que vous leur donnée, rien ne pourra effacer les bons principes que vous avé gravés dans leur âme. l'exemples des vertus qu'ils ne cessent d'avoir devant eux, sera la base de leur conduite et le germe de leurs prosperités; sans fortune ils parviendront chacun dans leur état par des voies que l'honneur leur suggerera, leur liaison et leur accord les mettront à l'abri de l'adversité et seront le principe de leur fortune, il faut qu'elle soit egale à votre amour pour eux, c'est d'après ce projet que j'engagerai mes frères à se conduire; si notre intelligence est durable, nous seront à l'épreuve de tous les revers, nous ne serons peut-être pas tous malheureux et ceux qui réussiront soutiendront les autres. Voila ce qu'il faut que vous persuadié bien à vos enfans, quant à moi ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai adopté ce parti, je n'ai point d'ambition pour moi, je serai toujours assé riche, tant que j'aurai une bonne santé; je voudrois voir les autres bien placés, je suis bien content que votre idée ce soit portée à entreprendre de placer George dans le génie, ce sera une grande satisfaction pour moi s'il peut réussir, je crains seulement que les circonstances ne lui soyent pas favorables. On ne parle aujourd'hui que de réformes en France: pour le scavoir, d'après ce que vous me marqué, je ne doute pas qu'il en aye assé avec les dispositions et les commencements de mathématiques qu'il a déjà. Je lui écris, j'attend sa réponse pour savoir où il en est et quelles peuvent être ses espérances pour ensuite faire des démarches qui ne soyent pas perdues, car je puis me flatter d'avoir quelques bons amis qui ce feront un plaisir de s'employer pour lui. j'ai aussy écrit à M. de Meloizes pour le remercier des soins qu'il veut bien prendre pour lui et à M. Desandrouins de qui j'ai eu à me louer dans quelques circonstances; c'est un bien honnête homme qui n'a pas oublié les Canadiens. Il n'en parle que comme d'un peuple vertueux dont il ne peut oublier les procédés à son égard, surtout de tous ceux qui portent le nom de Lery. A ses qualités du cœur il joint celle d'un excellent militaire et d'un bon ingenieur.

Je fais part à mon père des démarches que je viens de faire pour placer Charles dans la marine; j'ai lieu de croire que, si la chose est possible, je réussirai, ou sinon je tâcherai de le faire entrer dans l'artillerie.

Voila, ma chere maman, bien des sacrifices qu'il faut faire; si nous avons du bonheur vous serez bien dédomagé de l'argent qu'il va vous en coûter. Vos enfans placés, vous n'aurai plus d'inquiétudes à leur égard, ils ne tromperont pas j'espère vos espérances.

Il y a quelque temps que je n'ai eu de lettres de mon frère le garde du Roy, je sçay cependant qu'il se porte bien; j'ai crains un moment pour lui, il etois ques-

tion de réformer une partie des gardes, il paroît aujourd'hui qu'on n'y pense plus, ou du moins qu'il ne perdra point son état. Je ne puis pas approuver qu'il n'aille point voir sa tante Landriève qui l'aime beaucoup, c'est une femme malheureuse par ses enfans qui ont été mal élevés et qui ne veulent rien faire, elle en est d'autant plus à plaindre et a besoin de consolation; l'affaire de son fils aîné paroît finie suivant les nouvelles que je reçois de France, j'engage donc fortement le garde du Roy à aller à Tours faire connoissance avec sa cousine Madame de Repentigny et rendre ses devoirs à sa tante, il est bien plus dans le cas de voir mauvaise compagnie à sa garnison qu'à Tours, ou il verra la bonne, s'il n'est pas enclin à voir l'autre. Mes assurances de respects, je vous prie, à mon oncle Déglys et à ma tante S^{te} marie. Si vous écrivez à M^{des} de Lotbinière et de Bonne, ne m'oubliez pas auprès d'elles; embrassé pour moi M. et M^{de} Couillard, ma sœur Catherine et mes frères Charles et Victor. je ne suis point étonné de ce que vous me mandés de mon oncle Lotbinière. Nous sommes toujours sur la défensive, ainsi je ne puis encore vous parler de mon voyage à quebec pour cette année.

Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

Ma très chere mère,

Votre très humble et très obeissant et affectionné fils,

J. F. CHAUSSEGROS DE LERY.

A la Guadeloupe le 5 mars 1788.

Mon très cher père,

J'ai reçu par le Cap^e Grant, qui a été à la Barbade, vos deux lettres du 25 8^{bre} dernier par les quelles je vois avec plaisir que vous jouissés, ainsi que toute la famille, d'une excellente santé; la caisse d'essence de sapinette ne m'est point encor parvenu.

Je vois avec la plus grande satisfaction que vous avés pris le parti d'envoyer mon frère George à Paris, pour y étudier et se mettre en état de passer à l'examen du génie. J'espère qu'il réussira si, comme vous me le dites, il a déjà un commencement de mathématiques et des dispositions, joint à une grande application et envie de bien faire; je lui écris ainsi qu'à son mentor, M. de Meloises, pour connoître au vrai qu'elles peuvent être ses espérances pour agir en conséquence; c'est la moindre chose que d'être admis aux examens, il faut encore de la science dans les parties que l'on exige pour être admis à l'école de Mezières, je voudrais bien que toutes les dépenses que vous faites pour placer cet enfant ne fussent pas perdues, malheureusement la circonstance est critique; on ne parle aujourd'hui en France que de réduction et réformes dans toutes les parties militaires, il est question même dans ce moment d'une réunion de l'artillerie avec le génie; si elle s'effectuait il est à craindre que le nombre des officiers devenant alors trop considérable, il n'y eût une suspension d'examen pour quelques années et, pour lors, George se trouveroit dans l'impossibilité d'être placé de longtems et vous n'êtes pas assés riche pour

payer 2000^l de pension pendant peut-être 4 ou 5 ans. j'ai aussy écrit à M. Desandrouins.

Quant à Charles, vous voudrié pouvoir le placer dans la Marine. Voicy le parti que je viens de prendre: j'écris au cousin Chaussegros qui est le seul sur qui nous puissions compter pour remplir nos vues et les conditions qu'il faut remplir pour être d'abord inscrit, et ensuite être fait eleve.

Les conditions sont qu'il faut être noble, nous n'avons aucun papier qui puisse le constater, mais vos enfans doivent l'être d'après une ordonnance du Roy qui déclare telle les personnes dont le bisayeul, l'ayeul et le pere ont été capitaines et chevaliers de S^t louis, je ne sçai pas même si ce n'est pas l'un ou l'autre seulement, hors, le bisayeul de vos enfans, Gaspard Chaussegros, ingénieur, étoit, je crois, capitaine et ch^{er} de S^t louis, leur ayeul Gaspard Chaussegros de Lery est mort les deux, et vous, vous estes aussy vivant, l'un et l'autre, donc, dans cette hypothese, vos enfans seroient nobles et dans le cas d'entrer dans tous les corps de France, où aujourd'hui l'on est de la plus grande rigidité pour les preuves; je mande dont à Chaussegros qu'il doit avoir les pièces qui constatent que son ayeul, bisayeul de vos enfans, étaient capitaine et ch^{er} de S^t Louis, que M. de S^t amand doit avoir celles qui prouveront pour vous et votre père, pour qui je lui envoie en même tems une lettre afin qu'il en fasse la réclamation le plus tôt possible ou, sinon, je marque à M. de S^t amand, pour ne pas perdre de tems, de vous écrire pour avoir ce que nous avons besoin pour prouver la noblesse militaire de vos enfans. Vous voila au fait actuellement, c'est à vous à voir si M. de S^t amand a ce qu'il faut, autrement de les envoyer aussitôt ma lettre reçue, parce que dans tous les cas il est nécessaire que nous fassions reconnoitre nos droits ou privilege des nobles et même d'obtenir des lettres en conséquence qui, à l'avenir, faciliteront l'entrées des corps à vos enfans et petit enfans; je dis en conséquence à Chaussegros que s'il ne voyoit pas jour à placer Charles dans la Marine de toujours faire parvenir à M. de S^t amand ou à moi les papiers que je lui mande, que je vous prirai d'en faire autant parce que je me charge moi du reste de cette affaire; quant aux titres que je veux nous procurer, je pense que vous approuverez mon projet, il servira à ceux de vos enfans qui ce mariront, tant pour eux que pour leurs progénitures.

Je mande encor au cousin, que Charles, en outre des titres nécessaire pour être inscrit, a encore celui de lui appartenir d'assé prés pour, qu'en considération de son grade de capitaine de vaisseaux et ch^{er} de S^t louis, et chef de division et de ses services, on puisse l'accepter pour élève; que d'ailleurs il peut être encor regardé comme ameriquain, qui, à ce seul titre, lorsqu'il est prouvé qu'il sont de famille honnête, peuvent entrer dans tous les corps, etc.

Si malgré tous cela, il n'est pas possible d'en faire un marin, il faudra se retourner d'un autre côté et en faire, si on le peut, un artilleur; areste n'oublié pas d'envoyer sur le champ son extrait de baptême.

Nous sommes toujours, mon cher père, sur la défensive, quoique l'on soye bien persuadé que nous n'aurons pas la guerre, ce qui fait que je ne puis songer à aller encor de cette année en Canada; les raisons qui m'ont retenu l'année dernière sont à peu près les mêmes que cette année, mais que je ne pouvois vous marquer.

Je ne suis point ingénieur en chef à la Guadeloupe, je l'étois à Tabago, comme je pourrois l'être encor si je voulois, et à S^{te} Lucie, mais à tous egard je préfère le service de cette isle ou j'ai la confiance du gouverneur en qui je trouve plus tôt un

ami qu'un chef; il m'e retient icy même de tout son pouvoir, ma place etant envié par plusieurs de mes camarades, qui sont ennuyés d'avoir pour residence S^{te} lucie ou Tabago. j'avois demandé d'être fait capitaine, mon tour n'étant pas encor arrivé, je ne l'ai pas obtenu. On m'a offert le brevet de capitaine à prendre rang dans ma promotion et une gratification, j'ai accepté, mais je ne sçai si le changement de ministre n'en apportera pas dans les anciennes dispositions, j'ai lieu de le craindre; je serai dans le cas d'être chevalier de S^t louis au mois de juillet 1791, parce qu'alors j'aurai 28 ans de service, y compris mes années de colonie qui compte double, a moins que les ordonnances ne changent encor à cet égard. Je ne vous adresserai plus les lettres du petit Levasseur, il a été fort malade et je ne crois pas que ce jeune homme, d'ailleurs sage, puisse rester longtemps dans les colonies. M. Duquesnel a été bien mal.

Je suis avec un sincère et respectueux attachement,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obeissant et affectionné fils,

J. F. CHAUSSEGROS DE LERY.

Loff^{er} Charrette, fils de M^{de} Laperelle, est mort à Tabago, peut regrétable; il n'avoit pas d'autre nom.

A la Guadeloupe le 4 septembre 1787.

Mon tres cher père,

Je n'ai que le tems de vous écrire deux mots par le capitaine Grant, qui commande *la Marianne*; je vous envoie par lui un baril de sucre blanc, un id. de café et deux petits Barils, l'un de gingembre et l'autre de thamarin confie, avec deux paniers de vin de Champagne; je souhaite que le tout vous parvienne.

Je vous ai écrit en dernier lieu fort au long en vous détaillant les raisons qui m'ont empêché de faire le voyage de Québec. Vous recevrez par ce bâtiment les lettres que je vous écrivois par le pauvre Cap^e laforce et qui m'ont été renvoyées.

Il y a quelque temps que je n'ai eu de nouvelles de mon frère.

On parle de guerre, je souhaite qu'elle n'aye pas lieu. je n'en crois pas un mot et pour le bonheur des deux peuples rivaux, je souhaite la paix.

Voici une lettre du gouverneur de la Barbade, M^r Parrey, que j'ai vu dans son isle, pour le lord Dorchester, votre gouverneur; j'en ai reçu toutes sortes d'honnêtetés et il ma donné la lettre dans la croyance où il etoit, ainsi que moi, que jirois à Quebec; je vous prie de lui présenter mes civilités respectueuses et de le prier d'accepter un panier de Champagne, à moins que vous lui donnié une autre destination.

M. Duquesnel ma donné le quart de sucre; il y avoit du rhum mais il n'est point arrivé à tems.

Vous savé actuellement que j'ai tiré sur M. de S^t amand une lettre de change de 2400^l, c'étoit pour faire mon voyage, je vais m'occuper de lui renvoyer cette somme.

Je suis avec un très profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble, très obeissant et très affectionné fils,

J. F. CHAUSSEGROS DE LERY.

B^{tere}, guadeloupe, le 4 7^{bre} 1787.

Voici deux paquets de M. Levasseur qui est economie chez M. Duquesnel; je vous prie de les faire remettre à sa famille. C'est un fort bon sujet. Nous parlons souvent ensemble de notre pauvre et bon pays.

Guadeloupe le 13 fevrier 1791.

Ma très chère maman,

En vérité, je ne sçai par quelle fatalité je reçois de vous des reproches que je croyois ne pas mériter et auxquels je ne devois pas m'attendre; votre lettre du 12 8^{bre} dernier, qui m'est parvenue depuis peu, à été pour moi un coup de foudre; vous me connoissé bien mal, ma chère maman, pour me supposer une indifférence criminelle vis-à-vis de vous et de ma famille et que je sois capable de sacrifier mes frères, des frères que j'aime tendrement, à l'amitié que je puis avoir pour Repentigny; ai-je jamais eu une conduite à me faire soupçonner de pareilles sentiments; tout ce que vous me dites à cet égard me paroît si extraordinaire que je m'y perds; le mieux pour moi, est de ne point approfondir ce qui a pu vous être mandé de ma conduite dans cette affaire, il me suffit que vous sachiez que je n'ai jamais communiqué vos lettres à ce sujet à qui que ce soit, ni fait part de ce qu'elles pouvoient contenir; il est vrai que je n'ai pas voulu prendre couleur dans cette affaire, autrement que pour engager les parties interessées à passer l'éponge sur ce qui pouvoit avoir choqué les uns ou les autres; j'avois en consequence écrit à mon frère d'aller à Tours, ou je croyois qu'il avoit des devoirs à remplir; ce rapprochement pouvoit faire tout oublier, je savois par des personnes neutres, absolument neutres, que mon frère ne se soucioit point de quitter Chalons; pour le décider je forçai peut-être l'étendue de ses devoirs, sans pour cela croire qu'il vit la mauvaise compagnie; car, tous les jours, on a un attachement honnête dont on se detache difficilement; j'ajoutai à cela un petit mot de moral, lui annonçant, d'ailleurs, que c'étoit la première et dernière fois que je me permettois de pareilles réflexions; que mon amitié pour lui étoit et seroit toujours la même; je n'ai cessé de lui en donner des preuves; par quelle fatalité me voi-je aujourd'hui soupçonner par lui-même de tiédeur, me croit-il susceptible de varier dans mes principes, ils me sont chers, le ciel m'est témoin que je ne soupire que pour les miens et que ma tendresse pour ma famille est extrême; je ne suis resté dans les colonies que pour mes frères; Si je suis heureux, ils partageront mon bonheur; celui qui voit dans le fond de mon âme,

sait que c'est pour eux que je me sacrifie et souhaite quelques biens, mais avec de pareilles sentiments, qui ne sont pas douteux, doi-je renoncer à toute autre amitié, à celle de l'enfance; je ne puis croire que Repentigny aie péché par le cœur, le chagrin qu'il a de tout ceci me confirme dans mon opinion, vous ne sauriez croire combien il est affecté; je ne lui ai point fait voir votre lettre, j'en ai dévoré seul toute l'amertume; qu'il est douloureux pour moi de me voir soupçonner dans mes sentiments par qui, par une mère tendrement chérie, mais ce qui me console, ma chère maman, c'est que votre tendresse se montre à chaque endroit de votre lettre; qu'il est doux pour moi de savoir que vous m'aimez encore malgré tous les sujets de plaintes que vous croyez avoir contre votre fils; effacez de votre souvenir tout ce qui vient de se passer; oubliez tout et qu'à l'avenir il ne soit plus question de cette malheureuse affaire; je vous en conjure, ma chère maman, donnez moi cette preuve éclatante de votre tendresse, j'en conserverai une reconnaissance éternelle; vous n'aurez jamais été si bonne pour moi.

Croyez comme article de foi, ma chère maman, que je n'ai point eu le moindre refroidissement d'amitié vis-à-vis de mon frère le garde, encor moins vis-à-vis du jeune qui est à Paris; personne ne pouvoit me donner d'impressions défavorables contre eux, surtout lorsque de toutes parts j'entendois faire leur éloge, croyez encor moins, ma chère maman, que j'aie été prevenue contre vous et mon père, je vous jure que je croyois tous sujet de récrimination fini, lorsque j'ai reçu votre dernière lettre; vous m'avez tous mal jugé, lorsque vous avez attribué un silence involontaire et que je ne puis avouer, à l'indifférence que j'avois pour vous et en général pour ma famille, cette idée m'outrage et je dois être jugé plus favorablement, lorsque d'ailleurs je dois être connu par la solidité et la vérité de mes sentiments: Jetons donc un voile sur tout ce qui a pû justement nous affliger, c'est la dernière prière que vous fait votre cher fils.

Revenons actuellement à mes frères et sœurs qui sont auprès de vous, persuadez leur bien que je les aime tendrement, embrassez les pour moi et présentez à mes chères tantes mes très humbles respects; qu'elles me conservent une petite part dans leur amitié et souvenirs, elles me sont toujours chères; il est possible, oui il est possible, et je n'en desespère pas, que j'aie le plaisir de me trouver dans vos bras cette année, j'entrerai avec mon père dans des détails à cet égard qu'il vous communiquera; en attendant permettez que je vous renouvelle le sincère et respectueux attachement avec lequel je suis pour la vie avec toute la tendresse possible,

Ma très chère maman,

Votre très humble, très obeissant et très soumis fils,

J. F. CHAUSSEGROS DE LERY.

Cette première vous parviendra par France, je l'envoie à M. de S^t amand; la seconde passera par la voie des isles angloises. M. Duquesnel, qui est toujours mon bon ami, me charge de vous présenter son très humble respect, j'espère que vous ne repugnerez point à recevoir les hommages respectueux de votre neveu Repentigny, arrivé depuis peu de France, et qui repartira dans le courant de mai.

A la Pointe à Pitre, isle de la Guadeloupe, le 13 février 1791.

Mon très cher père,

La lettre de ma mère du 12 8^{bre} dernier, qui m'est parvenue depuis peu de tems, m'a d'autant plus surpris par ce quelle contenoit de relatif à la position où je me trouve avec ma famille et Repentigny, que je croyois cette affaire absolument finie, j'étois loin de penser que vous eussiez tous crû avoir sujet de vous plaindre de moi; ma justification est dans la lettre que j'écris par la même occasion à ma mere, je vous y renvoie avec prière, comme à elle, de jeter le voile le plus épais sur tout ce qui s'est passée, ce sera, mon cher père, une marque de tendresse que vous me donnerez et à laquelle je serai bien sensible.

Si je ne m'étois pas fait la loi de ne point écrire sur la Révolution, je vous aurois déjà entretenu et vous entretiendrait encore des événements présents, surtout de ceux arrivés particulièrement aux isles du Vent; nous avons eu nos vissitudes à la Guadeloupe, bien moins dangereuses, cependant, que celles de la Martinique, où la guerre civile se fait à toute outrance et d'une manière affreuse. Nous devons sans contredit notre tranquillité actuelle, à la conduite prudente et sage du B^{on} de Clugny, notre gouverneur; mes éloges seroient suspects comme étant son ami, si toute la colonie ne lui rendoit pas l'hommage qui lui est dû dans cette occasion; il a eu beaucoup de désagrémens personnels à supporter, mais les campagnes n'ont point souffertes, il y a bien eu quelque tumulte dans les villes et bourgs, ou cependant les propriétés ont été, ainsi que partout ailleurs, respectés; enfin la Révolution n'a pas coûté une goutte de sang à la colonie et les récoltes ont été faites sans difficultés, ainsi que les affaires qui ont eu leur cours ordinaire; ce n'est pas, cependant, que nous n'ayons eu des moments critiques: l'insurrection du regiment de la Guadeloupe au mois de 7^{bre} dernier, pouvoit avoir des suites fâcheuses, sans la sagesse du gouverneur; l'arrestation de ce même gouverneur sur des prétextes frivoles, à cette même époque, a été un moment d'orage qui, heureusement, a fondu, comme le reste, mais c'est la pauvre Martinique qui l'a reçue. Je n'ai point abandonné d'un moment le B^{on} de Clugny, j'ai couru ses hazards, sans qu'il me soit rien arrivé de fâcheux, il est bien reconnoissant, je vous assure, de tout ce que j'ai fait pour lui dans cette occasion, je serois son fils que je n'en serois pas traité avec plus de tendresse; sa femme partage bien ses sentiments à mon égard, enfin je n'ai rien à désirer dans le moment de l'estime et de la confiance de ce bon et respectable gouverneur; il voudroit, dans ce moment, me faire faire un mariage bien avantageux, je l'ai laissé le maitre de faire les démarches qu'il croira nécessaires, c'est une bonne et excellente affaire, si elle a lieu; j'espère que cela sera décidé d'ici à la fin du carnaval; mais le mariage ne pourra se faire que l'année prochaine et en France, où la demoiselle est encore au couvent, ayant au plus 18 ans; elle aura 200 mille livres le jour de ses noces et autant à la mort du père et de la mère; ils sont les voisins et les amis de M. de Clugny, je les vois souvent, je suis presque certain de leur consentement, je ne le suis pas autant de la demoiselle. je ne la connois point et l'usage du pays est d'avoir aussy le consentement de la fille; il faudra donc que j'aïlle en France, et rien ne peut se conclure d'avance, le tout étant subordonné à la manière dont je serai reçu et accueilli par la future; je ne compte donc pas très fort sur ce mariage, pour n'avoir aucun regret, s'il ne réussit point; mais je vous assure que je ne négligerai rien pour cela, parce que, dans les circonstances où nous nous trouvons, il est bon d'avoir de la fortune, afin d'être à même de pren-

dre tel parti que dicteroit le moment. Voilà, mon cher père, la position où je me trouve; tout ceci est pour vous seul et ma mère, n'en parlez ni écrivez, je vous prie, à qui que ce soit; Daprès cela irai-je, ou n'irai-je pas en Canada, cette année, ou serace seulement l'année prochaine, c'est ce que j'ignore, cela dependra des arrangements que je vais prendre: Quoi qu'il en soit, je demande la croix de S^t louis au mois de juin, elle ne peut m'être refusé, si les ordonnances ne changent point.

La nouvelle ordonnance du génie est extrêmement avantageuse pour le corps, nous sommes réduits à 300 dont $\frac{1}{3}$ officiers Superieurs, $\frac{2}{3}$ capitaines, et $\frac{1}{3}$ de lieutenants, les officiers généraux dans la ligne, et ne fesant point nombre, dans les 300. enfin par les nouveaux arrangements, s'ils sont tels qu'on les annonce de France, je serai avancé dans les capitaines; mon avis seroit que mon frère ne se rebuta point et qu'il prit patience, il ne peut entrer dans un corps où il trouvera, je crois, plus d'avantages; si je vais en France, je verrai ce qu'il y aura de mieux à faire, aussi s'il est possible d'en placer un autre; c'est ce dont je m'occuperai sérieusement, ils peuvent s'en rapporter à mon amitié et à ma tendresse pour eux; j'attend, avec bien de l'impatience, ce qui sera décidé pour les gardes du corps et ce que deviendra mon pauvre frère. Je vous instruirai exactement de tout ce que je ferai.

Je vous écris cette premiere par M. de S^t amand, la seconde vous parviendra par les isles angloises. M. Duquesnel, qui m'honore toujours de ses bontés et de son amitié, me charge de vous présenter ses très humbles compliments; votre neveu, Repentigny, vous assure de ses respects, je vous prie d'embrasser bien tendrement pour moi mes frères et sœurs, mon beau-frère Couillard, ainsi que ses enfants, s'il en a plusieurs, et d'assurer aussy de mon respectueux attachement mes tantes de S^{te} marie et de Lotbinière, sans oublier son cher fils et sa famille.

Je finis en vous assurant que rien ne peut altérer le tendre et sincère attachement avec lequel je suis avec un très profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obeissant serviteur et soumis fils,

J. F. CHAUSSEGROS DE LERY.

Paris, 3 avril 1792.

Je vois, ma très chère maman, par ce que vous mandé à mes frères que vous ne me savés pas positivement en France, j'ai remis mes lettres à S^t Ours qui était à la Guadeloupe lorsque j'en suis parti; il aura probablement gardé mes lettres, il vouloit qu'on ignore où il etoit; je n'ai sçu que depuis que je suis à Paris les fre-daines qu'il à faites en Canada.

Quoi qu'il en soit, ma chère maman, je suis en France, depuis le mois d'aoust dernier, la future a marqué de la répugnance par la voix d'un oncle et d'une tante, dont le jugement pouraient être suspects, à se marier, j'ai évité de la voir pour ne pas essayer de refus personnel; j'ai écrit au père et à la mère et j'attends leur réponse mais, à coup sûr, le mois d'octobre ne me verra pas en France et je partirai pour le plus tard à cette époque pour la Guadeloupe, je vous renvoie au reste à la lettre de mon père pour tous les détails que je ne vous ferois point.

Vous avez scu le parti forcé qu'a été obligé de prendre mon frère Louis; le pauvre garçon est bien à plaindre il a suivi ce que l'honneur et le devoir du moment lui prescrivoit il n'y (a) point de reproches à lui faire. j'ai souvent de ses nouvelles;

il est bien reconnoissant de tout ce que j'ai fait pour lui, c'est un bien bon garçon, il est très possible que je l'enmene avec moi aux isles, il en a grande envie et moi je serois fort aise de le tirer de presse. Son frère George a été plus heureux, il est rendu à Mezières où il va s'instruire pendant deux ans; il est seul au service pendant ce temps, ce qui est fort heureux dans la circonstance; je ne propose point à mon père d'envoyer un autre de mes frères dans ce moment en France, il seroit assurément fort aisé de le placer, mais dans un instant de crise et de révolution c'est plutôt compromettre le sort d'un enfans que de l'assurer.

J'ai envoyé George à Tours voir sa tante Landriève; ils ont été bien contents les uns des autres, Georges c'est fait aimer de tous nos parens et amis, c'est un bon sujet qui a des dispositions et qui parviendra à tout ce qu'il entreprendra. Le second fils de M^{de} Landriève ce marie avec une cousine de M^{de} de Repentigny, il fait un mariage avantageux, je m'en suis mêlé et c'est en grande partie à moi qu'il en doit le succès; je vais à Tours au premier jour pour être à la célébration du mariage qui doit avoir lieu vers le 15 de ce mois, la future est jolie, donne cent mille livres le jour du mariage et des espérances pour deux fois autant, si toutefois les mêmes malheurs de S^t-Domingue n'arrivent point à la Guadeloupe; elle est jolie, ils s'aiment bien tous les deux, Desbordes est un aimable garçon, aimable et spirituel, c'étoit le bijou du pere, comme l'ainé l'est de la mère. j'ai été voir M. de Meloizes et sa famille; je ne sçai s'ils approuvent la démission de Georges à Mezières, je pense que non, mais les positions sont différentes, son fils a pu prendre un parti qu'il peut soutenir par sa fortune, ce qui est bien different pour l'autre. au reste je l'ai conduit comme un frère et un ami, en le mettant à mon arrivée à Paris chez Berthaud où, en quatre mois de temps, il a fais des progrès incroyables par la bonne manière dont il a été instruit et conduit dans son travail; ensuite je l'ai envoyé à Tours ou détourné des personnes qui auroient pu le mal conseiller; il a pris le parti de la raison et dont il n'aura jamais à se repentir, je l'ai ensuite engagé à se contenter d'une pension de 400^l qui joint au 800^l qu'il a d'appointements fera 1200^l de traitement, ce qui est suffisant pour un jeune homme; d'ailleurs son frere a besoin de secours il faut à son tour qu'il ce gêne pour que nous puissions augmenter sa pension, il a été raisonnable et s'est soumis à tout.

Repentigny, sa femme et ses enfants sont à Paris ils partent tous, à l'exception de ses deux aînés, pour la Guadeloupe, où M. Duquesnel est en danger de perdre la vie; tous presentent leurs respects à leur oncle et à leur tante et embrassent la petite famille. La pauvre M^{de} de Villeneuve, cousine germaine de Repentigny, est morte pendant l'hyver, elle laisse une fille à Tours qui reste avec la veuve du marin, dont le fils est aussy marin et en pays étranger, ce n'est que désolation et absence dans les familles. M^{de} Lusignan vient de marier sa fille Liliane avec un gentilhomme de son nom (1), la dernière est déjà mariée avec un M. de Chaumont, l'ainée restera fille, le frère est dans la marine en pays allemand, avec la majeure partie de ce corps. Voulez vous bien embrasser tendrement pour moi mes frères et mes sœurs et leur dire que je les aime de toute mon âme; ne oublié pas auprès de M. Couillard, de mes tantes, cousin et cousines enfin de toute la famille.

Je suis avec toute la tendresse possible, ma chère et bonne maman, votre affectionné fils,

F. J. C. DE L.

(1) Angélique-Françoise Dazemard de Lusignan mariée à René-Benjamin Couhé de Lusignan. Sa sœur, Émilie-Louise-Marie-Françoise, était mariée à Pierre-Alexandre de Chaumont.

Londres le 19 Juin 1802.

Je ne sçai, mon cher Louis, si tu a reçu le petit mot que je t'ai écrit il y a déjà quelque tems par M^{de} Johnstone, je te parlois du mariage que j'étois sur le point de contracter avec M^{elle} Kellermann, fille du général Kellermann, sénateur, le quel a eu lieu fort peu de tems après, à ma grande satisfaction; ma femme m'a rendu père, il y a aujourd'hui 36 jours, d'un fort joli garçon qui se porte fort bien, ainsi que la mère.

Je n'ai pas besoin de te donner d'autres détails, il te suffira de savoir que je suis parfaitement heureux, bien vû, fort estimé et très aimé dans la famille de ma femme qui a du crédit, je n'ai maintenant d'autres désirs que celui de voir bientôt mes affaires du Canada s'arranger, Voici, mon ami, quels sont mes projets.

Il y a longtems que tu connois mes sentiments d'attachemens et d'amitiés pour toi; aujourd'hui je te donne la preuve de la plus entière confiance en t'envoyant ma procuration illimitée pour terminer toute les affaires concernant la succession de nos père et mère, je m'en rapporte absolument à toi, je n'ignore point la manière généreuse et désintéressée avec laquelle tu t'es conduit à mon égard, dans les momens les plus critiques, pour mes intérêts. Ce procédé ne m'étonne point et il laisse dans mon âme des souvenirs d'estime et de reconnoissances qui s'effaceront jamais et dont je me plais à parler.

Je sçai, mon ami, et j'en ressens une joie infinie, que tu a fait un très bon mariage, mais que tu as eu le malheur de perdre un premier enfant que tu as bientôt remplacé par un second qui ce porte bien, je t'en fais mon compliment. je voudrois savoir la position de nos autres frères et sœurs aussi bonne, tu sçais avant notre Révolution qu'elles étoient mes sentimens pour eux tous et les intentions qui m'animoient à leur égard, mais aujourd'hui les circonstances et mon mariage ont nécessairement changé mes dispositions et je dois compter (avant) tout de mon bien à ma femme, à mon enfant. Vous estes trop justes et trop raisonnables les uns et les autres pour me blâmer et désapprouver cette conduite.

Il m'en coûte, mon ami, de tenir ce lengage mais ce qui m'affecte bien plus fortement encore, c'est de voir l'état où ce trouve notre famille en Canada, depuis la mort de notre respectable père; je voudrois pouvoir remédier à ce vide en me mettant à la tête de nos biens et en cherchant à regagner la considération et la prépondérance que notre famille avoit de son vivant: il t'appartient, mon ami, de le remplacer en achetant toutes les seigneuries; fais toi chef de la famille en Canada. Ce projet est digne de fixer ton attention et de t'occuper sérieusement; tu peux compter que je te seconderai de toutes mes forces et de tous mes moyens, en te faisant les conditions les meilleures et les plus avantageuses qu'il me sera possible dans la vente de ce qui m'appartient. Songe à cette idée, fais des efforts pour la faire réussir et compte enfin sur moi en tout et pour tout.

En attendant ta décision je désire que tu rassembles, le plus promptement possible, tout ce qui peut m'appartenir ou me revenir, des ventes déjà faites, des rentes, de l'argent des bijoux etc., mis en réserve par tes soins, et que tu en envoie le montant au général Johnstone par Mess^{rs} Drummonds bankers, Charing cross, London.

Mon mariage m'a occasionné et m'occasionne encore tous les jours des dépenses qu'il faut couvrir par la plus sévère économie et j'aurai besoin, pour des arrangements de familles, pour le commencement de l'année 1803, de quatre à cinq

(cens) livres sterling, ainsi, mon ami, ne néglige point mes affaires et prend, s'il le faut, un homme intelligent pour t'aider et te conseiller.

Je te prie de m'adresser au plus vite un aperçu de tout ce que peuvent valoir par estimation les seigneuries et les biens de toutes espèces qui m'appartiennent en Canada, le montant des offres que l'on peut m'en faire, tant en ton nom qu'en celui de toute autre personne, avec ton avis sur ce que je puis ou dois faire; mais rappelle toi que je voudrais de tout mon cœur te donner la préférence comme une chose avantageuse en général à la famille et à tes intérêts particuliers.

Envoie moi en même tems, je te prie, un état des revenus et des charges de nos biens, ainsi que des améliorations dont ils sont susceptibles, avec l'état de ce qui revient généralement à tous et à chacun de nous en particulier. Ses états me sont nécessaires pour connoître nos positions respectives et me faciliter dans le parti et les résolutions que j'aurai à prendre, suivant ce que tu me feras l'amitié de me marquer.

M^{de} Johnstone a été bien malade cet hyver, elle va beaucoup mieux, nous parlons souvent de toi et de la famille, c'est un des momens les plus doux de ma vie; il me semble rêver après les crises dont nous sortons, de me trouver au milieu de nos bons parens et amis.

Je suis bien fâché que tu ne sois pas à même de faire connoissance avec ma femme, tu serois content de sa tenue et de sa bonne éducation et sansdoute que notre bonheur feroit aussi le tien; que ne puis-je être témoin de celui dont tu jouis, je le partagerois bien sincèrement.

Georges n'a point donné de ses nouvelles depuis longtems; il doit être maintenant de retour en Pologne de ses voyages en Allemagne et en Italie.

On m'a dit qu'Alexandre devoit venir à Londres pour se perfectionner dans le droit et la connoissance des loix angloises, je voudrois bien avoir occasion de le voir à cette époque en Angleterre, j'aurois beaucoup de plaisir à le connoître ainsi que Charles; parle de moi à l'un et à l'autre, de même qu'à M^{de} Couillard, elle ce rappelle pas plus que moi sandoute des premières années de l'enfance, que nous avons passés ensemble. On dit la sœur Catherine, belle fille; je voudrois avoir un bon mari à lui donner, ce seroit avec bien du plaisir que je le lui offrirois par le premier bâtiment, qui feroit voile pour Québec (1).

Ne m'oublie point auprès du cousin Lotbinière et de sa bonne mère, de même qu'auprès de ma tante S^{te} marie, si elle existe; je n'ai aucune nouvelle certaine à son égard.

M^{de} Landriève a beaucoup vieillie; son fils aîné est marié à M^{lle} Moiet, devenue fille unique par la mort de son frère; elle est de S^t Domingue, ainsi que M^{lle} Le-Gardeur, notre cousine marié à Desbordes. Repentigni est à la Martinique, avec sa femme et son fils aîné; les deux autres garçons sont en pension à Londres.

Adieu, mon cher Louis, mille choses gracieuses et amicales à toute la famille, à ta femme, à nos tantes, freres et sœurs, cousins et cousines, je n'ai que la place qu'il me faut pour t'embrasser en bon frère de toutes mes forces et de toute mon âme et ainsi que je t'aime.

LERY.

Ne m'oublie point auprès de ma tante Hugues et de son mari. Je viens de faire la connoissance de la fille et du fils chez M^{de} Johnstone.

(1) La "sœur Catherine" devint, le 3 novembre 1802, l'épouse de Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu, plus tard conseiller législatif. Mme de Beaujeu décéda à Montréal le 19 février 1847.

BIBLIOTHÈQUE
SAINTE-SUZANNE

Je voudrais avoir le portrait de ma mère. Si tu peux me l'envoyer roulé comme il faut et sans le cadre, je le renverrai après en avoir pris une copie. Tu trouveras mon adresse dans la procuration ci-jointe. Lorsque tu m'écrira en été par l'Angleterre, fais le sous le couvert du g^{al} Johnstone, autrement en hiver par l'ambassadeur des Etats-Unies, sous le couvert du C^{te} Marbois, ministre du trésor public, oncle de ma femme.

Paris, 27 decembre 1814.

Je t'envoie, mon cher Louis, copie de la lettre que j'écris à M^r Forsyth établi en Canada et que tu connois, que j'ai eu occasion de voir à Paris en dernier lieu, avec sa femme et sa fille, pour avoir des renseignements sur nos seigneuries en Canada; tu ne m'ecris point, je ne sais où j'en suis dans ce pays et voudrais savoir à quoi m'en tenir.

Je n'ai point de nouvelles d'Alexandre, depuis son départ pour la Martinique, commandant d'un bataillon d'infanterie, il est à même de faire son chemin, si comme je l'espère, il ce conduit bien. Georges est à S^t Petersbourg, il demande une chaire à Vilna où il espère ce fixer. cet établissement, qui paroît certain, lui donne, avec ce qu'il a déjà, 7 à 8 mille livres de rentes, la chaire donne 6000^l de fixe. il ce plaint de n'avoir pas depuis longtemps de nouvelles du Canada, au reste il n'en n'avoit pas d'avantage de France; ce sont les circonstances qui ont fait cela.

M^r Forsyth m'a beaucoup parlé de Charles qu'il a vu à Montreal et sa femme est parente de la sienne.

Parle moi de ta femme, de tes enfans et de ceux de Charles, Beaujeu et Couillard; on n'a pas sçu me dire le nombre des enfans qu'avoit M^{de} Beaujeu. je n'en ai qu'un et ne pense pas en avoir d'avantage; il va entrer au lycée comme externe, il restera avec nous et son précepteur qui l'accompagne partout; il à 12 ans $\frac{1}{2}$.

Adieu, mon cher frère, donne moi quelques fois de tes nous (sic) et de tout ce qui peut m'intéresser; conserve moi attachement et amitié et crois à toute la tendresse et aux sentimens de dévouement de ton bon frère et ami,

Le L^t G^{al} B^{on} DE LÉRY (1).

(1) Sur la famille Chaussegros de Lery on peut consulter l'ouvrage de M. l'abbé Daniel *Le vicomte de Lery* et le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. X L. p. 577.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Lettre de l'honorable M. Athanase David à l'honorable M. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.....	III
Lettre de l'archiviste de la province de Québec à l'honorable M. Athanase David.....	V
Lettres du vicomte François-Joseph Chaussegros de Lery à sa famille.....	1
François-Joseph Chaussegros de Lery.....	1
Lettre de M. de Lery à son père (1763).....	3
Lettre de M. de Lery à son père (9 juillet 1764).....	3
Lettre de M. de Lery à son père (16 juillet 1764).....	4
Lettre de M. de Lery à son père (12 janvier 1766).....	4
Lettre de M. de Lery à son père (18 mars 1766).....	5
Lettre de M. de Lery à son père (13 octobre 1766).....	5
Lettre de M. de Lery à son père (18 février 1767).....	6
Lettre de M. de Lery à sa mère (18 février 1767).....	7
Lettre de M. de Lery à son père (13 mai 1769).....	7
Lettre de M. de Lery à son père (1 ^{er} avril 1770).....	8
Lettre de M. de Lery à son père (1 ^{er} mars 1771).....	9
Lettre de M. de Lery à son père (15 avril 1771).....	10
Lettre de M. de Lery à sa mère (15 avril 1771).....	10
Lettre de M. de Lery à son père (20 février 1772).....	12
Lettre de M. de Lery à son père (13 février 1773).....	12
Lettre de M. de Lery à sa mère (13 février 1773).....	13
Lettre de M. de Lery à son père (10 juin 1776).....	14
Lettre de M. de Lery à sa mère (10 juin 1776).....	15
Lettre de M. de Lery à son père (29 mars 1777).....	16
Lettre de M. de Lery à sa mère (18 février 1778).....	19
Lettre de M. de Lery à son père (18 février 1778).....	20
Lettre de M. de Lery à son père (15 mars 1779).....	22
Lettre de M. de Lery à sa mère (16 mars 1779).....	23
Lettre de M. de Lery à sa mère (2 février 1780).....	25
Lettre de M. de Lery à sa mère (23 mars 1781).....	25
Lettre de M. de Lery à son père (23 mars 1781).....	27
Lettre de M. de Lery à son père (4 octobre 1781).....	28
Lettre de M. de Lery à sa mère (5 octobre 1781).....	29
Lettre de M. de Lery à sa mère (12 octobre 1782).....	30
Lettre de M. de Lery à sa mère (27 mars 1783).....	31
Lettre de M. de Lery à son père (27 mars 1783).....	32
Lettre de M. de Lery à sa mère (5 janvier 1784).....	33
Lettre de M. de Lery à son père (15 mai 1784).....	34
Lettre de M. de Lery à son père (15 juin 1784).....	35



Lettre de M. de Lery à sa mère (15 juin 1784).....	35
Lettre de M. de Lery à sa mère (27 mars 1785).....	37
Lettre de M. de Lery à son père (27 mars 1785).....	39
Lettre de M. de Lery à sa mère (24 juin 1785).....	40
Lettre de M. de Lery à sa mère (16 février 1786).....	41
Lettre de M. de Lery à son père (16 février 1786).....	44
Lettre de M. de Lery à son père (26 juin 1786).....	45
Lettre de M. de Lery à sa mère (26 juin 1786).....	47
Lettre de M. de Lery à sa mère (22 juillet 1786).....	48
Lettre de M. de Lery à son père (22 juillet 1786).....	49
Lettre de M. de Lery à son père (17 mars 1787).....	49
Lettre de M. de Lery à sa mère (17 mars 1787).....	51
Lettre de M. de Lery à sa mère (4 septembre 1787).....	52
Lettre de M. de Lery à sa mère (5 mars 1788).....	52
Lettre de M. de Lery à son père (5 mars 1788).....	54
Lettre de M. de Lery à son père (4 septembre 1787).....	56
Lettre de M. de Lery à sa mère (13 février 1791).....	57
Lettre de M. de Lery à son père (13 février 1791).....	59
Lettre de M. de Lery à son frère (19 juin 1802).....	62
Lettre de M. de Lery à son frère (27 décembre 1814).....	64
Les "Papiers" La Pause.....	65
État général de tout ce qui nous a été remis depuis notre départ.....	67
Route pour aller du Détroit aux Illinois.....	82
Route de Missilimakinac aux Illinois.....	83
Observations et notes sur le fort Frontenac.....	84
Détail du commencement de la campagne de 1758.....	87
Du 9 juillet 1759, après que les ennemis eurent débarqué au-delà du Saut Montmorency.....	89
Siège de Niagara.....	92
Itinéraire de ma route.....	95
Continuation de la campagne de 1759.....	97
Mémoire fait au mois de 9 ^{bre} 1759.....	134
Relation des affaires du Canada depuis le 1 ^{er} x ^{bre} 1759.....	140
Mémoire et réflexions sur la guerre du Canada depuis 1746 jusqu'à 1760.....	147
Campagne de 1760.....	161
Ration dans la ville de Québec.....	186
Mémoire à M. de Crémilles.....	187
Mémoires à M. le marquis de Vaudreuil.....	188
Mémoire de la campagne du Canada jusqu'au 20 août 1757.....	190
Relation de la campagne de 1759.....	195
Journal de l'entrée de la campagne de 1760.....	198
Dissertation sur le gouvernement.....	207
La population et culture des terres.....	211
État des postes établis sur la côte Nord.....	218
Mémoire des choses qui seront fournies aux troupes de terre en Canada.....	225
Mémoire à M. de Crémilles.....	227
Mémoire (1761).....	228
M ^{er} Bernard-Claude Panet.....	233



BNQ



C 000 163 352

163352